

Actes du séminaire

**LA RECHERCHE ET LES CHERCHEURS
DANS LES ÉCOLES DE PAYSAGE EN FRANCE**

6 décembre 2002

Actes du séminaire
La recherche et les chercheurs
dans les écoles de paysage en France

6 décembre 2002

SOMMAIRE

Préface	3
Compte-rendu des débats.....	5
Textes de :	
Francine Barthe-Deloizy	10
Augustin Berque	11
Jean-Marc Besse et Gilles Tiberghien.....	15
Bernadette Blanchon-Caillot.....	23
Serge Briffaud	26
Jean-Luc Brisson.....	30
Gilles Clément	32
Pierre Donadieu	34
André Fleury	37
Fabienne Joliet	40
Yves Luginbühl	43
Michel Racine	45
Monique Toublanc	48
Armelle Varcin	53
Postface.....	57

PRÉFACE

L'introduction ou le développement de la formation par la recherche dans les écoles formant en France des paysagistes (ingénieurs, architectes, etc.) est un phénomène récent. A l'ENSP de Versailles, les premières expériences datent du début des années 1980 et n'ont conduit à la mise en place d'un laboratoire de recherches que 10 ans après.

Les raisons qui ont amené à réunir le 6 décembre 2002, à Versailles, les paysagistes formateurs, les enseignants (artistes, techniciens ou scientifiques) et les (enseignants) chercheurs sont multiples et reflètent plusieurs questions actuelles :

- Comment renouveler le contenu des formations ? Quels rôles respectifs jouent les expériences des professionnels du paysage et des professionnels de la recherche scientifique ? Quelles parts respectives doivent être accordées à la création artistique et à l'innovation scientifique et technologique ?

- A partir de quels critères renouveler les corps d'enseignants titulaires et associés, dans des écoles aux tutelles différentes (ministères de l'agriculture, de la culture, de l'éducation nationale, etc.) ? Les publications dans des revues scientifiques internationales peuvent-elles être comparées aux réalisations et travaux des meilleurs paysagistes ?

- Comment engager les écoles de paysage dans la réforme en cours de l'enseignement supérieur français en valorisant les aptitudes des établissements à renouveler leurs formations et à les rendre lisibles à l'échelle internationale (réforme dite licence – master – doctorat) ? Quel sera le rôle de la recherche dans cette réforme ?

Ce nouveau contexte a amené cinq des six écoles françaises formant des paysagistes à se réunir avec des chercheurs et à débattre de ces questions. Il s'agit de l'Ecole nationale supérieure du paysage de Versailles, de l'Ecole d'architecture et du paysage de Bordeaux, des deux formations au paysage de l'Institut national de l'horticulture d'Angers, et de l'Ecole nationale supérieure de la nature et du paysage de Blois. En outre sont intervenus des chercheurs du CNRS, de l'EHESS et de l'Université de Paris 1.

Le compte-rendu des débats traduit assez clairement les différentes positions en présence. Celles-ci sont ensuite explicitées dans les textes fournis avant le séminaire par les participants. Parmi ceux-ci, le texte de J.M. Besse et G. Tiberghien, animateurs de la journée, est une réponse aux questions qui leur ont été posées par la direction de l'ENSP en tant qu'experts.

Pierre Donadieu

LA RECHERCHE ET LES CHERCHEURS DANS LES ÉCOLES DE PAYSAGE EN FRANCE

Séminaire du 6 décembre 2002

Compte-rendu des débats

par Pierre Donadieu

Après que le directeur **Robert Mondy** ait affirmé la nécessité d'introduire les démarches de recherche dans la formation des paysagistes, **Jean-Marc Besse** précise les trois objectifs de la journée :

1°) Quels sont les visages de la recherche dans le domaine du paysage aujourd'hui ? Quels modèles sont utilisés ?

2°) Que peut-on retirer d'une rencontre entre les acteurs de la recherche et les paysagistes ?

3°) Quelles sont les activités de recherche dans les établissements de formation des paysagistes ?

L'enjeu de la journée est de préciser les questions de recherche posées par le projet de paysage. La démarche de projet est-elle une démarche de recherche ? Peut-elle être considérée comme un «site» porteur de connaissances nouvelles ?

Session 1 : Les institutions et la recherche

1 - Dans son intervention⁽¹⁾, **Serge Briffaud** rappelle l'existence de modèles culturels de paysage et précise une position hybride entre d'une part les méthodes des sciences de la nature et de la société et, d'autre part, la quête sociale des sens (symbolique, fonctionnel, etc) des paysages. Le paysagiste apparaît alors comme un médiateur et un chercheur.

2 - **Pierre Donadieu** présente les politiques anciennes et futures de recherche de l'ENSP. De 1997 à 2001, les activités de recherches ont réuni plusieurs programmes autonomes autour du thème de l'habitabilité du territoire (agriculture urbaine, contrats de paysage, zones humides, récréation de la nature, etc.). A partir de 2003, trois nouveaux programmes à coordonner sont initiés autour du fil directeur de la connaissance du processus de projet de paysage : 1) Le projet comme «site» de production de savoirs innovants. 2) L'histoire des pratiques de paysage et de jardin en France depuis la fin du XIX^e siècle. 3) Le devenir des arbres ruraux et urbains en fonction des politiques publiques de paysage et de patrimoine en Europe.

1 - Voir page 26

3 - **Yves Luginbühl** remet en situation un certain nombre de questions vives :

a) Des recherches autonomes par rapport au marché du paysage sont nécessaires. Elles doivent concerner :

- L'origine historique des problèmes socio-politiques de production des paysages.
- La compréhension des processus de projet de paysage, notamment du point de vue des élus et des professionnels.
- Le positionnement des paysagistes par rapport à la convention européenne du paysage.
- L'alternative des praticiens européens partagée entre un pôle d'ingénierie écologique et un pôle scénographique (dominance de la mise en image).

b) De nouvelles recherches pédagogiques doivent émerger, grâce à la circulation des étudiants et des chercheurs pour articuler le biologique et le symbolique, le matériel et l'immatériel.

c) Les missions politiques liées à la question du paysage restent «le bien-être social» et ne doivent pas être oubliées.

4 - **Jean-Marc Besse** et **Serge Briffaud** concluent sur trois points importants :

- Le métier de paysagiste s'est déplacé de l'échelle du site à celle du territoire.
- L'héritage du jardin est sans doute pesant pour que les pratiques paysagistes s'adaptent.
- Les écoles de paysage doivent se rappeler qu'elles sont autant dans les faits sociaux que spatiaux et que leur rente de situation se situe dans cette articulation.

Marc Rumelhart souligne l'avance prise par l'école de Versailles en plaçant très tôt la demande de recherche (créative, cognitive, sensible) au centre de la formation.

Session 2 : Artistes, paysagistes et chercheurs

Augustin Berque rappelle que la question du paysage est d'abord celle de la place de «l'être» humain dans l'univers et la mise en relation du matériel avec l'immatériel (relation détruite par le dualisme cartésien). Le paysage est pour lui le lieu de l'embranchement entre ces notions, ce qui exige de reconstruire les rapports sensibles à l'espace⁽¹⁾.

Jean-Luc Brisson pose la question des conditions d'élaboration des formes de l'espace visible et rappelle qu'en pratique, le résultat d'un projet

1 - Voir page 11

dépend de la hiérarchisation des disciplines impliquées (plus scientifiques, plus techniques ou plus artistiques). Il annonce la création d'un séminaire sur l'étude de la production des formes (quelles images produire pour quelles transformations et pour qui ? Comment passer d'un site à un territoire socialisé ?). Il considère que le *«projet de paysage est un lieu sans contour, pour inviter des théoriciens, des paysagistes et des artistes, à fonder un discours sur la forme à produire à partir de leurs pratiques»*.⁽¹⁾

Gilles Vexlard, paysagiste : *«Le paysagiste et son projet sont le lieu de la complexité et du questionnement ; il faut trancher, se prononcer sur les deux. Le paysagiste n'est pas un médiateur, mais un prospecteur qui résout des problèmes posés par les commanditaires, et qui est payé pour cela. On est condamné à répondre. C'est le contrat. Il faut suivre la commande, mais aussi répondre aux aspirations de la société d'aujourd'hui. Quels corps de certitudes a-t-on pour une aventure toujours incertaine ? En fait on est pragmatique et responsable»*.

«Pour nous, le projet de paysage est un moment de l'espace, un devenir, inspiré des modèles du jardin et des formes physiques du territoire. Les écoles doivent d'abord apprendre à dessiner de manière ambitieuse et démesurée ; elles doivent ensuite être des lieux d'expérimentation et d'anticipation, mais aussi d'évaluation de ce qui a été fait. Il faut nous éclairer sur l'opportunité et l'adéquation des formes produites, quand par exemple le paysagiste remplace l'agriculteur».

Francine Barthe, géographe, précise que le chercheur travaille sur l'après-projet, sur l'espace souvent ordinaire et banal, d'un parc public par exemple. Il recherche les décalages entre les pratiques sociales et l'organisation d'un parc et vérifie des hypothèses. Le parc public est-il le lieu (miraculeux) du lien social, un espace édénique d'extraterritorialité ou un espace d'incivilité et d'insécurité ? Pourquoi observe-t-on des destructions dans les jardins publics ? Comment est contrôlé cet espace et par qui ?⁽²⁾

Gilles Clément, paysagiste : *«On ne nous demande pas de chercher mais de trouver. Les paysagistes sont des regardeurs qui révèlent les lieux et les paysages de manière souvent inattendue. Pour répondre, le paysagiste doit être situé dans le monde. Le bouleversement écologique de la planète ne doit pas être séparé de la pensée et de l'action paysagère. La recherche ne doit pas être seulement consacrée à l'archive, au déjà accompli, elle doit tendre vers la connaissance de ce qui n'est pas connu et qui doit advenir. Elle doit être prospective. Comment allons-nous vivre demain ? L'hypothèse des chercheurs en paysage est une supposition pour l'avenir et notre action est politique (le jardin planétaire). Il faut donc faire des expériences et des publications pour faire connaître nos résultats. Mais rares sont les commanditaires qui acceptent cela»*.

Serge Briffaud insiste sur la nécessité de développer des scénarios prospectifs et de construire le lien social, comme le résultat du débat et du partage de valeurs entre acteurs sociaux. On ne sait pas en fait comment le projet de paysage peut produire du lien social : celui-ci étant beaucoup plus dans le discours politique (F. Barthe).

1 - Voir page 30

2 - Voir page 10

Jean-Luc Brisson : *«Les créateurs ne sont pas nécessairement des démiurges car ils sont inclus dans le débat public. Les formes qu'ils proposent sont des produits imaginés, centrés sur le corps dans l'espace»*. Ils se comportent donc comme des êtres responsables, c'est-à-dire qui répondent à des questions de société (P. Donadieu).

Gilles Vexlard : *«Nous ne sommes pas des démiurges, mais on nous demande des actes autoritaires et nous le revendiquons car nous sommes mandatés pour cela, à partir de programmes qui stimulent notre créativité. Sur la place de la comédie à Montpellier, nous avons fait le vide pour créer le lieu du lien social. Mais nous ne disposons pas en général du bilan de nos interventions»*.

Yves Luginbühl rappelle que selon les conventions récentes de Florence et d'Aarhus, le citoyen doit-être associé aux décisions le concernant.

Isabelle Auricoste : *«Le paysagiste n'a pas à imposer un projet ; il doit plutôt imaginer, anticiper et aider les habitants à (re)construire leurs paysages, physiques et mentaux»*.

Jean-Marc Besse conclut en montrant la tension entre les deux pôles de la création paysagiste : la création autoritaire et la participation des acteurs. Un enjeu important est la place respective des paysagistes et des chercheurs dans le processus de projet (voir position de S. Briffaud dans la session 1). Mais les paysagistes, (O. Marty et I. Auricoste), signalent que la posture paysagiste professionnelle ne dissocie pas ces deux pôles.

Session 3 : Paysagistes et chercheurs

Isabelle Auricoste, paysagiste : *«Les modèles de pratiques paysagistes ont évolué, du site au territoire. Nous sommes capables d'affirmer un savoir spécifique à articuler avec un savoir savant. Nous ne sommes pas des experts, mais des accoucheurs de projets de lieux collectifs. L'élargissement est nécessaire et il faut secouer l'enfermement actuel. Les jardins sont en effet des laboratoires de mise en œuvre des connaissances nouvelles (depuis les Satrapes grecs jusqu'aux innovations agronomiques et aux références socio-biologiques de l'Ecole de Chicago). Les écoles de paysage sont des lieux privilégiés de (re)cyclage des savoirs appliqués à l'espace. La recherche historique doit révéler l'histoire des pratiques et des techniques, y compris dans des domaines comme la génétique et la physique»*.

Fabienne Joliet, de l'INH : *«L'activité de recherche au Département Paysage de l'Institut National d'Horticulture d'Angers est développée au sein d'un laboratoire créé en 1999. Il fédère une équipe d'enseignants-chercheurs spécifiquement pluridisciplinaires autour de la thématique d'une recherche d'identification et d'interprétation des composantes aléatoires du paysage, qui gravite notamment autour de la question de leur naturalité (dimension physique et culturelle). Le travail est orienté vers l'élaboration d'une méthode de lecture du paysage à trois entrées : lecture plastique, lecture culturelle, lecture scientifique (dont l'approche fractale) dans une perspective de projet»*.

Cette recherche est développée en synergie avec les programmes d'enseignement, tant cours, travaux dirigés que projets ; elle s'inscrit également au sein d'expérimentations menées avec les professionnels».

Après l'intervention de Cyril Fleurant, de l'INH, sur l'utilisation des fractales, pour décrire les structures bocagères ; Jean-Marc Besse conclut :

1) L'histoire des pratiques paysagistes est à faire, mais il n'y a pas eu de ruptures (de coupures épistémologiques) évidentes.

2) La notion de territoire est polysémique (politique et social surtout) et il faut la clarifier. Pour les paysagistes, c'est au moins l'espace de l'action et du projet.

André Fleury, chercheur en agriculture périurbaine : *«L'organisation future des territoires ruraux et périurbains est liée à la compréhension de l'espace agricole. Il est important également de prendre en compte la représentation sociale de l'agriculture par les citoyens. De nombreux programmes de recherche explorent aujourd'hui des réponses différentes : des parcs de campagnes aux Pays-Bas, des agricultures pittoresques, des agricultures raisonnées ou biologiques. Il s'agit en effet de définir les types d'agricultures qui occuperont les espaces ouverts périurbains et de comprendre ce que signifie concrètement la multifonctionnalité de l'agriculture. Ces activités de recherche doivent être autonomes dans les écoles».*⁽¹⁾

Armelle Varcin, paysagiste, insiste sur la nécessité d'une recherche prospective, mais aussi sur le fait que la technique anime la construction du projet et ne vient pas après. Dans sa recherche (doctorat) sur l'eau dans le projet de paysage, elle tente de montrer comment la prise en considération du ruissellement de surface (non enterré) a contribué à renouveler les réponses formelles et fonctionnelles des paysagistes depuis les années 1960.⁽²⁾

Michel Racine développe une posture de recherche expérimentale sur les manières d'habiter :

- fonder sur l'inventaire des jardins et sur des expérimentations,

- localiser en régions méditerranéennes à partir de l'antenne marseillaise de l'ENSP).⁽³⁾

Bernadette Blanchon recommande l'association avec les architectes. Elle se consacre à des recherches sur l'apport de la notion de paysage à la construction urbaine et à l'histoire des paysagistes français au XX^e siècle. La prise de distance avec la pratique professionnelle lui semble une condition nécessaire de la posture du chercheur, notamment en histoire de la ville et avec l'objectif de mieux former les paysagistes.⁽⁴⁾

Le débat prolonge en fait celui de la session 2. Le passage de la problématique (du paradigme) du site à celui du territoire est plusieurs fois souligné. Il existe aujourd'hui une demande de définition des politiques de territoires avec le paysage comme outil de débat, de recherche de consensus et de partage (I. Auricoste).

1 - Voir page 37

2 - Voir page 53

3 - Voir page 45

4 - Voir page 23

Session 4 : Synthèse et ouverture

Gilles Tiberghien : Dans l'opposition entre créateurs-concepteurs et médiateurs, le cœur du problème n'est pas abordé. Le médiateur est celui qui fait *passer* des savoirs de chercheurs vers les élus et les habitants ; alors que le concepteur-projeteur produit un savoir singulier en sélectionnant des résultats de recherche. Le *porteur* s'oppose à l'*inventeur*. Mais ce constat ne suffit pas à éclairer l'évolution des pratiques paysagistes et leur enseignement.

Jean-Marc Besse : Les pratiques de recherche qui ont été évoquées produisent des connaissances nouvelles selon trois rationalités :

- Déductives (à partir de l'établissement de lois et théories). La connaissance est alors une conséquence d'un savoir préalable (par exemple dans l'analyse d'un paysage).
- Inductives, c'est-à-dire en remontant du particulier au général, des faits aux lois rendant compte de ces faits (par exemple dans l'analyse qui modélise la production de l'espace).
- Abductives (capables d'inventer des objets inédits) comme dans la demande de projet de paysage.

Selon cette dernière logique, la demande de projet de paysage est une activité de productions de savoirs (-faire) innovants qu'il est nécessaire de décrire et de comprendre, pour l'enseigner sur un mode à la fois théorique et pratique.

Proposition de communication pour le séminaire de recherche de l'École nationale supérieure du paysage de Versailles

par Francine Barthe-Deloizy

Géographe, Laboratoire Espace et Culture, Paris IV Sorbonne

Cette proposition de communication fait écho à un travail de recherche en géographie culturelle portant sur les pratiques spatiales des parcs publics urbains. La problématique retenue portait sur les relations existant entre les parcs urbains et les usagers, entre les volontés et les ambitions des acteurs de la ville en matière d'espaces verts et les pratiques réelles du public. Nous proposons ici de développer un des aspects pointés dans ce travail de recherche.

Le parc public a longtemps été perçu comme un lieu à part, différent, un «Ailleurs» dans la ville. L'objet de cette réflexion est de montrer qu'on ne peut pas inconsidérément le placer toujours en dehors des problématiques urbaines. C'est la raison pour laquelle se pose avec beaucoup d'acuité (à la fois dans les parcs existants et dans les projets) la question de l'ouverture ou de la fermeture de ces espaces de nature ; celle-ci renvoie aux relations qui se tissent entre la ville et les usagers, entre les quartiers, entre les commanditaires et les concepteurs. Ici plus qu'ailleurs l'espace du parc alimente la métaphore du lien social. Le parc public semble être le lieu idéal pour régler cette problématique du lien social par le lien spatial. Qu'en est-il dans la réalité ?

Le deuxième élément de réflexion qui découle implicitement du premier est la question de la sécurité ou de l'insécurité du parc. Le parc public, comme n'importe quel autre espace urbain (pourquoi serait-il à l'abri) produit des délits. Cette caractéristique reste peu abordée dans les études, les aménagements ou les programmations (ou elle l'est de manière implicite et quasi confidentielle). Conflits d'usages, incivilités, délits plus ou moins graves sont trop souvent occultés des travaux, des enseignements, des réflexions des chercheurs comme des créateurs ou des commanditaires. Nous proposons d'aborder ce thème comme un véritable objet de recherche. Sans verser dans le credo insécuritaire fort à la mode ces derniers temps, il conviendrait de se pencher sur cette question, d'y réfléchir en mobilisant des concepts que les sciences humaines ont rendu efficaces. L'exploration de ce sujet par des chercheurs, enseignants, praticiens et plasticiens dans une logique de transdisciplinarité rigoureuse et dépassionnée devrait permettre de proposer une méthodologie, des outils, des raisonnements opératoires et applicables sur les parcs d'hier d'aujourd'hui ou de demain.

Le rôle de la recherche dans les écoles du paysage en France : une orientation

par Augustin Berque

Directeur d'études à l'EHESS, enseignant au DEA *Jardins, paysages, territoires*

J'ai fait partie de l'équipe fondatrice du DEA *Jardins, paysages, territoires*, qui se constitua en 1991 autour de Bernard Lassus⁽¹⁾. La création de cet enseignement doctoral institutionnalisait un courant d'idées qui s'était reconnu comme tel dans un colloque tenu à l'automne 1987 à la Maison franco-japonaise de Tokyo⁽²⁾, *La recherche paysagère au Japon et en France*⁽³⁾. Ainsi, dès le début, c'est sous le signe de la recherche et du dépassement des frontières, tant culturelles que disciplinaires, que s'est placé ce courant⁽⁴⁾.

Mon intérêt pour la recherche paysagère proprement dite – j'étais porté vers ces questions depuis longtemps mais sans m'en faire une idée claire – a été déclenché par la lecture des livres de Higuchi Tadahiko, *Les archétypes du paysage nippon*⁽⁵⁾, et de Nakamura Yoshio, *Introduction à l'étude des paysages*⁽⁶⁾. Cependant, il s'agissait pour moi dans les deux cas d'approfondir, par le paysage, une question plus vaste que celle du paysage, et plus universelle que les singularités japonaises : le rapport des sociétés humaines à la nature et à l'espace, thème fondamental de la géographie.

1 - A l'époque, le DEA associait l'École des hautes études en sciences sociales (l'EHESS, où j'enseigne) et l'École d'architecture de Paris la Villette. L'EHESS, plus tard, s'en est retirée, pour la raison sans doute principale que, aux yeux de sa nouvelle équipe dirigeante, le paysage, trop investi par la pratique, n'apparaissait pas comme un domaine de recherche digne de ce nom. C'est à titre personnel que je continue, toutefois, d'enseigner dans le DEA, et d'y professer que la question du paysage est d'un potentiel épistémologique de premier ordre ; car elle conduit à révolutionner le paradigme fondateur de la modernité, qui, au XVII^e siècle, évacua le sensible de la connaissance rationnelle.

2 - Que je dirigeais à l'époque. L'idée d'organiser ce colloque m'avait été suggérée par Lucien Chabason un an auparavant, au retour d'une excursion que nous avions faite au Togakushi-jinja, un « temple du fond » (*oku yashiro*) dans la région de Nagano. A l'exception de Pierre Donadieu, qui rejoignit l'équipe un peu plus tard, de Jean-Robert Pitte et de Bernard Fischesser, qui participèrent au colloque mais non au DEA, l'équipe qui devait former le tronc commun de ce dernier se trouva ainsi constituer la partie française du colloque, avec Bernard Lassus (paysagiste), Michel Conan (sociologue et historien des jardins), Alain Roger (philosophe et écrivain), Lucien Chabason (représentant alors le ministère de l'Environnement) et moi-même (géographe et orientaliste). Du côté japonais participèrent, entre autres, Nakamura Yoshio et Higuchi Tadahiko, avec lesquels des relations fécondes n'ont cessé d'être poursuivies.

3 - *Actes* publiés sous le même titre à la Maison franco-japonaise l'année suivante.

4 - Outre les *Actes* ci-dessus, à ce courant sont dues les plates-formes collectives suivantes (sous la direction d'Augustin Berque) : Au delà du paysage moderne [actes du colloque organisé sous ce titre au Centre Pompidou les 19-20 octobre 1990], *Le Débat*, n° 65, 1991 ; *Cinq propositions pour une théorie du paysage*, Seyssel, Champ Vallon, 1994 ; *La Mouvance. Du jardin au territoire, cinquante mots pour le paysage*, Paris, Editions de la Villette, 1999.

5 - HIGUCHI Tadahiko, *Nihon no keikan. Furusato no genkei*, Tokyo, Shunjūsha, 1981.

6 - NAKAMURA Yoshio, *Fūkeigaku nyūmon*, Tokyo, Chūōkōronsha, 1982.

En progressant, il m'est devenu évident que «la nature» et «l'espace» étaient eux-mêmes, en partie, une expression de ce rapport ; lequel se construit historiquement, et ce faisant, construit aussi les sociétés. Ainsi, dans tous les cas singuliers (collectifs comme individuels), il s'agit de la construction d'un monde, à partir de l'étendue terrestre (le donné pré-humain, universel et non encore qualifié par une culture). Cette problématique est celle de l'écoumène, que j'avais commencé à découvrir dans l'œuvre du philosophe Watsuji Tetsurô, *Les milieux humains*⁽⁷⁾, vers la fin des années soixante.

Aujourd'hui la question du paysage, pour moi, se pose toujours dans le cadre de celle de l'écoumène, qu'elle a éclairée en retour. Ce va-et-vient heuristique est aussi, par voie de conséquence, le thème de mon enseignement au DEA *Jardins, paysages, territoires*. Menant à concevoir le paysage comme une modalité de la relation écouménale, ce va-et-vient lie la géographie à l'ontologie. Je livre ci-dessous un état synthétique de ma recherche en ce sens, rédigé à l'occasion d'un prochain colloque sur le thème du rapport nature/culture.

SHIZEN TO IU BUNKA NO SHATEI

(La portée de la culture comme nature)

Colloque, Université de Kyoto, 2 décembre 2002

Argument d'Augustin Berque

L'essentiel de ma conception du rapport nature/culture est exposé dans mon ouvrage *Écoumène. Introduction à l'étude des milieux humains*, Paris, Belin, 2000 (traduction, par Nakayama Gen : *Fûdogaku josetsu. Bunka wo futatabi shizen ni, shizen wo futatabi bunka ni*, Tokyo, Chikuma Shobô, 2002). Il s'agit d'une ontologie de l'écoumène, entendue comme la relation de l'humanité à l'étendue terrestre. L'écoumène (le *fûdo* général) est l'ensemble des milieux humains (les *fûdo* particuliers), i.e. de la relation des sociétés à leur environnement.

- En référence aux concepts de *topos* dans la *Physique* d'Aristote et de *chôra* dans le *Timée* de Platon, mon idée de base est que l'être de l'humain (*ningen no sonzai*) ne se borne pas au *topos* moderne «corps individuel : personne individuelle», mais s'étend dans la *chôra* d'un milieu commun, lequel combine nos systèmes techniques et symboliques aux écosystèmes.

- En référence aux concepts d'*Ausser-sich-sein* chez Heidegger et de *fûdosei* chez Watsuji, je pense que l'existence humaine (*ningen sonzai*) est extension vers l'extérieur. La *médiance* (traduisant *fûdosei* ; du latin *medietas* : moitié), en particulier, signifie pour moi que l'être est pour «moitié» constitué par un corps individuel (physiologique) et pour «moitié» par un milieu (éco-techno-symbolique).

7 - WATSUJI Tetsurô, *Fûdo. Ningengakuteki kôsetsu*, Tokyo, Iwanami, 1935.

- En référence à Leroi-Gourhan et à Merleau-Ponty, je conçois la corporéité (*shintaisei*) comme synthèse d'un corps et d'un milieu, ce dernier pouvant être considéré comme un *corps médial* (*fûbutsu shintai*), prolongement indissociable du *corps animal* (*dôbutsu shintai*) dans l'espèce humaine.

- En référence à Nishida, je conçois la mondanité (*sekaisei*) comme une logique du prédicat ; ce qui veut dire pour moi que notre monde est institué par la manière dont nous sentons, pensons, disons et faisons les choses.

- En référence à Merleau-Ponty et à Lakoff & Johnson, je pense que notre corps vivant étant le foyer de cette prédication, il s'agit d'une métaphore très largement inconsciente. Elle s'origine dans la *métaphore première* par laquelle l'être devenant humain, se dressant les pieds sur la terre et la tête vers le ciel (mouvement dans lequel ont commencé le langage et la technique), a vu pour la première fois l'horizon ; ce qui est en même temps le début de l'écoumène et de l'histoire.

- En référence à Heidegger, j'assimile le rapport sujet/prédicat au «litige» (*Streit*) entre la Terre et le Monde, ce qui est aussi pour moi le rapport Nature/Culture. Le Monde (principe culturel) prédique la Terre (principe naturel), mais la Terre, *hupokeimenon* universel des mondanités singulières, se retire en elle-même dans le mouvement même qui l'ouvre en un monde : contrairement à la vision nishidienne, le prédicat ne peut englober (*botsunyû*) le sujet. Le *Streit* créateur, qui engendre l'écoumène et l'histoire, se poursuit indéfiniment.

- Cette ontologie est incompatible avec le dualisme moderne, lequel juxtapose une objectivité physique et une subjectivité mentale, celle-ci se projetant unilatéralement sur celle-là. Les choses de l'écoumène ne se réduisent pas à un tel rapport : ni seulement subjectives, ni seulement objectives, elles sont trajectives (*tsûtaiteki* ; du latin *trajectio* : traversée, et du japonais *kayou* : aller et venir).

- Cela signifie que notre monde (*kosmos*) est investi de notre corporéité, tandis que notre corps (*sôma*) est investi de notre mondanité : il y a cosmisation du corps par la technique, et somatisation du monde par le symbole. Cette cosmisation/somatisation est la trajection qui fonde notre médiance.

Je résume ces vues à l'aide des formules suivantes, dans lesquelles S = sujet, P = prédicat, R = le Réel (absolu), r = la réalité (relative) :

- La nature (: Terre : substance : base : sujet) est S . La culture (: Monde : néant : Vide : ciel : prédicat) est P .
- L'écoumène (spatialité) et l'histoire (temporalité), i.e. la réalité humaine spatio-temporelle r , sont S/P .
- La vision prémoderne, ou mythologique, établit la métaphore $S = P$.
- La vision moderne rejette cette métaphore. Elle absolutise S comme objet en soi, abolissant le principe même du rapport S/P pour poser que $S = R$

- Nishida renverse la vision moderne, en absolutisant *P* qui devient *mukitei* : sans base (sans *hupokeimenon*).
- Le métabasisme postmoderne, p. ex. chez Derrida, est analogue à la vision nishidienne. Dans les deux cas, il s'agit d'une réaction de rejet de la vision moderne ; celle-ci en effet, dans son principe, revient à nier *r*, et tend donc à produire un monde inhumain. Mais on ne peut pas fonder la mondanité sur elle-même : les mondes humains, nés de la métaphore première, ont pour base un *hupokeimenon* commun : la Terre, ou la nature.
- La médiance peut se formuler comme $(S/P)/(P/S)$, rapport indiquant que la nature de l'humain est d'être à la fois sujet et prédicat de soi-même. Ce rapport se situe lui-même au sein de la nature dans un rapport d'échelle, *S* étant dans le cas de l'humain sa vie dans la biosphère, et la biosphère étant déjà elle-même prédication de la planète par la vie, i.e. S/P à un niveau antérieur et plus profond. Au niveau supérieur, la conscience est la prédication de sa propre médiance par l'individu (rapport qui s'esquisse dès les niveaux inférieurs).
- Le rapport trajectif $(S/P)/(P/S)$, créateur de la biosphère, puis de l'écoumène-histoire et de la conscience⁽⁸⁾, se poursuit en chacun d'entre nous dans un rapport d'échelles spatio-temporelles emboîtées dont le fondement ultime est l'origine obscure de l'univers - question sans réponse, sinon mystique.

Telles sont à mes yeux l'envergure et la profondeur des questions que le paysage ouvre à la recherche. On voit qu'il ne s'agit pas seulement de l'apparence des choses, et qu'il y faut un orient – une ontologie et une cosmologie – bien que l'on doive, concrètement, toujours en revenir à cette apparence, pour la questionner encore.

8 - Ainsi que du paysage, qui est une modalité de ce rapport trajectif, de ses niveaux inférieurs (relevant de la biosphère) à ses niveaux supérieurs (relevant de l'écoumène). C'est dire qu'il n'est pas seulement *S*, comme prétend l'y réduire le naturalisme scientifique, ni seulement *P*, comme prétend l'y réduire le métabasisme culturaliste – en cela tous deux prisonniers du dualisme moderne –, mais bien une prédication de *S* (ici l'environnement) en *P* (ici le paysage). J'ai été mis sur cette piste par l'analyse de la tradition esthétique du *mitate* («voir-comme»), qui consiste à voir une chose *en tant que* telle autre chose. Sur cette tradition, v. mes livres *Le sauvage et l'artifice. Les Japonais devant la nature* (Paris, Gallimard, 1986) et *Les raisons du paysage, de la Chine antique aux environnements de synthèse* (Paris, Hazan, 1995).

Rapport sur la question de la recherche

en réponse à la lettre de mission envoyée par Robert Mondy, Directeur de l'ENSP

par Jean-Marc Besse

Chargé de recherches au CNRS

et Gilles A. Tiberghien

Maître de conférences à l'Université Paris 1

Première question :

Quelles sont les conceptions de la recherche en présence à l'ENSP en fonction des types d'enseignants permanents (9 titulaires ou associés et 10 contractuels d'école et d'Etat actuellement) ?

Il convient, pour répondre à cette question, de distinguer entre les pratiques effectives (et les structures) et les représentations (et les discours) que développent les acteurs.

En effet, un rapide examen des activités et des fonctions des personnels chargés de l'enseignement et de la recherche au sein des différents départements de l'ENSP laisse apparaître plusieurs «curiosités» et insuffisances dans les réalités effectives de la recherche :

- La recherche reconnue «officiellement» au sein de l'école s'effectue principalement sur un mode universitaire «classique», et du côté des sciences humaines (avec quelques incursions du côté des sciences du vivant) ;
- Cette recherche elle-même n'est pas suffisamment développée, dans la mesure où elle repose sur un petit nombre de personnes ;
- On n'aperçoit pas vraiment, de la part de la majorité des enseignants et des professionnels intervenant à l'école, d'intérêt particulier ni d'investissement effectif dans cette recherche «classique» ;
- On observe surtout un écart entre la recherche qui s'effectue actuellement à l'école et les représentations de la formation et du métier qui sont développées par les enseignants et les professionnels ;
- Enfin, on note l'absence relative des étudiants à la vie de la recherche, mises à part quelques participations ponctuelles.

Au total, du point de vue des pratiques effectives de recherche, l'ENSP se présente comme une institution éclatée qui a du mal aussi bien à faire valoir des recherches de type classique qu'à faire émerger et reconnaître des expérimentations en provenance des secteurs professionnels et artis-

tiques. Il y a une sorte d'enclavement de l'école sur cette question de la recherche.

Les raisons de cette situation sont d'abord *structurelles* : on observe une *disproportion anormale entre titulaires* (dont certains n'ont pas d'activité d'enseignement) et *vacataires*. Sans remettre en cause la nécessité fonctionnelle de l'appel aux vacances, on doit reconnaître que le petit nombre de titulaires par rapport à des vacataires, qui sont surtout des professionnels et qui sont engagés par l'école pour des missions ponctuelles, rend difficile l'organisation d'une politique de recherche à la fois visible pour tous et de longue durée. Chacun reconnaîtra en effet que le temps de la recherche, qui est long et complexe, s'accommode mal avec le temps et l'esprit de la vacation ponctuelle. Cette disproportion conduit à l'éclatement des pratiques et des conceptions (voire à l'indifférence réciproque), elle favorise en outre les «aménagements individuels», et ne contribue pas à créer les conditions matérielles et formelles, ni les synergies collectives, nécessaires à la mise en place d'une véritable recherche.

Mais ces raisons sont liées également à une *représentation de la recherche* fortement installée dans la tradition de l'école : pour dire la chose brutalement, la notion de «projet» apparaît bien souvent comme un mythe collectif destiné à masquer la permanence, parfois paresseuse, d'une division entre «théorie» et «pratique» (ou «théoriciens» et «praticiens»), qui trouve son expression dans la difficulté de l'école à reconnaître la légitimité d'une pratique de recherche au sein d'un établissement d'enseignement supérieur.

Pourtant, en même temps, on *entend* dans les discours plusieurs *autres demandes* :

- La reconnaissance de la nécessité d'une recherche sur le paysage qui soit propre à l'ENSP (c'est-à-dire : qui tienne compte de la centralité de la question du projet), même si cette recherche semble difficile à représenter et à configurer, en l'absence de modèles clairs ;
- La reconnaissance de la nécessité de l'édition, plus généralement de la *publication* des activités de l'école, c'est-à-dire de la rencontre avec des publics divers ainsi qu'avec les autres communautés de chercheurs ;
- La volonté, affirmée chez beaucoup d'étudiants et quelques enseignants, d'entrer dans des pratiques de recherche effectives détachées des exigences immédiates de l'entrée dans le métier de paysagiste, et laissant toute leur place aux temps de l'expérimentation intellectuelle ;
- La volonté de se confronter avec d'autres secteurs des études paysagères, ceci en liaison avec le renouvellement général de ce secteur et l'ouverture culturelle de la question du paysage, qui sort désormais du domaine strict du monde professionnel.

L'école semble donc se trouver, du point de vue de la recherche, devant un tournant intellectuel et structurel :

- D'une part, elle est porteuse d'un type de savoir spécifique, d'une tradition de réflexion, et tout simplement d'un «point de vue» sur le paysage, celui du projet, qui est toujours mis en œuvre dans les ateliers ;
- Mais d'autre part cette spécificité est trop souvent vécue par les acteurs de l'école sur le mode du «repli sur soi», chacun de part et d'autre de la ligne de frontière entre théorie et pratique, recherche et projet, ce qui est un bon prétexte pour ne rien changer ;
- Pourtant, pour les raisons qui ont été évoquées plus haut, l'école doit se préparer à réorganiser ses modèles d'enseignement et surtout de recherche.

Les exigences qui se dégagent semblent donc être les suivantes :

- D'une part, préserver et développer la spécificité de l'entrée dans la recherche sur le paysage «par le projet» ;
- D'autre part, développer de manière rigoureuse une *recherche spécifique liée à la démarche de projet*, c'est-à-dire impliquant délibérément, sur un mode à la fois participatif et critique, les professionnels et artistes qui s'inscrivent dans cette revendication du projet ;
- Enfin, reconnaître la nécessité d'articuler cette démarche de paysage à une recherche «théorique» de haut niveau.

Deuxième question :

Quels sont les types de recherche validables par l'Université, les grandes écoles et les institutions de recherche pour exercer l'activité d'enseignant-chercheur titulaire ? Quelles sont les conditions d'accès à ces derniers postes ?

Les conditions d'accès aux postes d'enseignant-chercheur :

Les situations sont en réalité assez variables selon les institutions. En schématisant :

- L'université exige au minimum une thèse et une qualification par le Conseil National des Universités, dans le cas des maîtres de conférences, et, dans le cas du recrutement des professeurs (pour ceux qui ne sont pas docteurs d'Etat), une habilitation à diriger des recherches. Bien souvent, les candidats ont également l'agrégation, mais ce n'est pas toujours le cas (en effet, dans certaines disciplines, il n'y en a pas, car l'agrégation est un concours de recrutement du secondaire). Mais on trouve aussi d'autres catégories d'enseignants, en particulier (de plus en plus nom-

breux) des professeurs de l'enseignement secondaire, qui ont une charge de cours ou de T.D. (vacations), ou qui sont détachés dans l'enseignement supérieur avec un statut de PRAG (agrégés) ou de PRCE (certifiés). On évoquera également, pour mémoire, le cas particulier des AMN, normaliens auxquels on accorde un poste (à temps limité) à l'université, le temps qu'ils puissent écrire leur thèse.

Il existe aussi des catégories d'enseignants professionnels (PAST), recrutés pour trois ans, et dont le mandat peut être renouvelé une fois. Par ailleurs 1/9 des postes universitaires sont réservés à des gens venant de l'industrie ou d'autres secteurs d'activité pour faire profiter l'université de leurs compétences acquises dans le monde du travail. Ils sont recrutés comme maîtres de conférences avec le même statut que tous les autres, et peuvent devenir professeurs. C'est de cette manière qu'on recrute certains artistes, qui enseignent à l'université.

Les enseignants des écoles d'art étaient auparavant alignés sur le statut des professeurs certifiés du secondaire. Ils ont obtenu l'an dernier le statut des enseignants, maîtres assistants, dans les écoles d'architecture, et possèdent donc désormais le statut d'enseignants du supérieur. Les «théoriciens» (formation d'histoire, d'histoire de l'art, de lettres ou de philosophie) doivent avoir un diplôme Bac + 5 (DEA) et se présentent (tout comme les artistes) avec un dossier qui fait à la fois état des publications du candidat et de son expérience du monde de l'art (activités de critique, de commissaire ou d'expert par exemple). Ces enseignants n'ont pas un statut de chercheur, même si le problème de l'organisation de la recherche dans ces écoles est actuellement à l'étude au Ministère. La recherche se pratique hors des séminaires ou des structures classiques que l'on rencontre à l'université. Elle s'effectue généralement à l'intérieur d'équipes pluridisciplinaires qui répondent à des contrats de recherches rendues publiques par la DAP (délégation aux arts plastiques) ou la DAPA (délégation à l'architecture et au patrimoine) par exemple.

- Dans les grandes écoles, on retrouve le même type de recrutement qu'à l'université, avec en outre la participation de nombreux «professionnels», venant d'horizons divers, selon les besoins pédagogiques de l'école, la plupart du temps payés en vacations ou en honoraires.

- On entre au CNRS et dans les établissements publics de recherche, comme chargé de recherches ou directeur de recherches, en présentant un projet de recherches. Le chercheur n'est pas tenu à l'enseignement. Il n'est pas, en principe, exigé de thèse ou d'agrégation, même si le plus souvent, à l'heure actuelle, c'est le cas pour la plupart des candidats. Mais, insistons sur ce point, c'est le projet de recherches, évalué par un jury, qui fait foi.

Les types de recherche validables par l'université, les grandes écoles et les institutions de recherches :

L'époque où était prise en compte *uniquement* l'activité «pure» du chercheur est révolue.

Bien évidemment, la «colonne vertébrale» de l'évaluation reste l'activité de recherche au sens restreint du terme, qui se reflète dans les publications et les communications à des colloques ou congrès. Mais les institutions de recherche intègrent désormais dans leur réflexion un ensemble beaucoup plus vaste d'activités qui font le quotidien de la recherche.

Ainsi, à côté de la recherche individuelle traduite par la publication, on reconnaît une dignité authentique à des activités telles que : l'enseignement, la participation à des séminaires collectifs, la participation à des «réseaux» de recherche (généralement sur programme et/ou en relation à des appels d'offre) nationaux et internationaux, la mise en œuvre de projets nouveaux, la réponse à des appels d'offre, l'expertise, la diffusion des résultats de la recherche par le biais de brevets ou par la participation aux manifestations culturelles ouvertes au public le plus large.

De même la mobilité du chercheur, sa capacité à se déplacer, aussi bien géographiquement que, surtout, intellectuellement, vers d'autres secteurs de la culture et de la connaissance (ce qu'on appelle «l'interdisciplinarité»), sont aujourd'hui hautement valorisées.

Enfin, est reconnue la légitimité de ce qu'on peut appeler une «recherche-action», définie par des projets qui sont à la fois d'analyse et de transformation, et où la dimension d'expérimentation est fortement soulignée. C'est le cas, notamment, dans les secteurs de la recherche pédagogique et didactique.

Au total, l'activité de recherche est à la fois vécue et voulue, par l'institution, comme beaucoup plus «en prise» avec les interrogations générales du monde social et culturel duquel elle est reconnue comme étant partie prenante. Du coup, le visage de la recherche apparaît comme moins «classique» qu'il ne l'était jusqu'alors (même si une spécificité subsiste, irrémédiablement).

Il serait en ce sens assez paradoxal, voire rétrograde, de ne reconnaître comme recherche valide, dans un établissement d'enseignement et de recherche aussi spécifique que l'est l'ENSP, qu'un modèle «classique» de recherche, qui est de manière générale en train d'être modifié pour être adapté aux exigences de notre temps.

Troisième question :

L'activité professionnelle des paysagistes et des artistes enseignant à l'école est-elle validable comme activité de recherche d'un enseignant-chercheur titulaire ? Dans quelles conditions ?

On fera une première observation : l'école doit reconnaître aujourd'hui que les débouchés professionnels des élèves de l'ENSP ne sont plus réduits au seul travail en agence. On assiste au développement des métiers de conseil et d'expertise auprès de collectivités territoriales, ainsi qu'à

l'ouverture de filières d'enseignements en paysage au sein des universités, etc. Cette diversification des métiers doit être mise en relation avec l'intérêt social et culturel croissant pour le paysage dans notre monde de la «modernité tardive». Il est inutile de rappeler ici que les questions théoriques et pratiques relatives au paysage (analyse et intervention) ne concernent pas seulement aujourd'hui les paysagistes professionnels : de plus en plus les métiers du paysage s'ouvrent à des sensibilités et des compétences, voire à des cursus variés : géographie, écologie, agronomie, urbanisme, architecture, design, histoire de l'art, sociologie, etc. Cette ouverture s'accompagne d'une diversification aussi bien de l'offre que des styles pédagogiques.

Par exemple, c'est un des enjeux qui a été mis résolument au centre de la constitution d'un troisième cycle «Architecture du paysage» à l'Institut d'Architecture de l'Université de Genève. Les étudiants, au sein de ce troisième cycle qui est structuré autour de la notion de projet de paysage, suivent des séminaires où coexistent, dans les mêmes séances et sur les mêmes thèmes, architectes, géographes, philosophes, paysagistes, botanistes, hydrobiologistes, et historiens.

Il apparaît dès lors d'autant plus nécessaire de faire reconnaître avec résolution, au sein et à l'extérieur de l'école, à *la fois* cette ouverture nécessaire de la recherche, *et* la spécificité des styles et des problématiques pédagogiques qui ont été mis en œuvre à l'ENSP, avec les réussites que l'on connaît, et qui s'articulent autour de la démarche de projet. Dans ce cadre, la reconnaissance et la validation de l'activité professionnelle des paysagistes et des artistes, elle-même conduite dans cet «esprit de projet» est de nature à souligner l'originalité de l'ENSP dans l'espace des offres pédagogiques et des formations à la recherche à propos du paysage, et à en renforcer les positions institutionnelles.

Dans le prolongement de l'évolution qui vient d'être décrite, il apparaît donc que l'activité professionnelle des paysagistes et des artistes est tout à fait recevable en tant qu'activité de recherche, mais avec des conditions, sur lesquelles il conviendrait de ne pas transiger.

Avant d'évoquer ces conditions, on fera au préalable trois remarques, qui semblent décisives :

- Un des enjeux principaux de la validation de l'activité professionnelle des paysagistes et des artistes en tant qu'activité de recherche à l'ENSP, est en réalité, plus profondément, la reconnaissance de la légitimité *épistémologique* de la démarche de projet, en tant que démarche non seulement pratique mais intellectuelle qui possède sa propre dignité. Il s'agit de *valider la démarche de projet en tant que site théorique à part entière*. Ce qui suppose la reconnaissance de la valeur de ce genre d'expérimentation, qui passe par la fabrication et la transformation d'objets et/ou de situations, tout autant que par la production écrite. Ou, dit autrement, un des enjeux de cette validation est la reconnaissance de ce que des idées, des propositions de pensée, des horizons de sens, peuvent être portés par l'activité de projet, telle qu'on l'entend à l'ENSP. Soulignons au passage que cela est déjà, dans les faits, le cas : l'école reconnaît la

valeur formatrice, et exemplaire, de cette activité professionnelle puisqu'elle la propose en tant que telle aux élèves. Il resterait, alors, à donner un caractère formalisé à cette situation, en la soumettant à un certain nombre de conditions qui seront évoquées plus bas.

- Par ailleurs, il serait bon de tenir compte, dans cette perspective, de la donnée nouvelle ouverte par l'élargissement du cadre de référence politique, culturel et pédagogique au niveau *européen*. L'ENSP doit se préparer à rencontrer, voire à accueillir, des étudiants, des enseignants, des chercheurs, dont les pratiques, les habitudes, aussi bien sur le plan de la formation que sur celui de la recherche, sont bien souvent, pour ce qu'on peut en savoir, définies en relation à la notion de projet et dans l'horizon des pratiques professionnelles.

- Enfin, dans la même perspective, il est nécessaire de souligner que l'ENSP relève d'une tutelle qui n'est pas unique ni homogène. Plusieurs ministères sont engagés dans cette école, même si c'est à des titres et à des niveaux inégaux. Cette situation signifie également que l'école doit faire face à plusieurs types d'attente, aussi bien sur le plan de la formation que sur celui de la recherche. Cette diversité des attentes doit être considérée comme une chance, un atout pour l'ENSP. Elle traduit en fait la diversité et la complexité des attentes sociales vis-à-vis de la profession et, au-delà, vis-à-vis de la manière dont on peut aujourd'hui traiter le paysage (agriculture, environnement, éducation, culture). Concrètement, cette diversité des attentes implique la reconnaissance et la mise en œuvre d'une diversité de pratiques de recherche, ainsi que leur coordination, au sein de l'ENSP.

Cela dit, la reconnaissance, par l'ENSP, de l'activité professionnelle des paysagistes et des artistes comme activité de recherche proprement dite passe, semble-t-il, par un certain nombre de conditions dont il faut souligner tout de suite le caractère incontournable. Ce qui, dès à présent, engage sans doute l'établissement d'un projet d'école en cette matière.

Ces conditions, en effet, définissent un cadre de travail qui est aussi bien individuel que collectif. En d'autres termes, ce n'est pas seulement l'enseignant-chercheur qui est engagé ici, mais aussi les structures d'enseignement et de recherche qui peuvent être mises en place à l'ENSP.

L'idée générale est la suivante : en tant qu'établissement d'enseignement supérieur et de recherche, l'ENSP peut valider l'activité professionnelle des paysagistes et des artistes, pour autant que :

- 1 - Ceux-ci acceptent de soumettre une partie de leur activité aux critères de validation présents à l'ENSP, c'est-à-dire qu'ils :

- Présentent cette partie de leur activité (laquelle ?, cela serait à préciser par les instances de l'école en concertation avec l'enseignant-chercheur concerné) au sein de l'ENSP, que ce soit sous la forme de présentation de projets, d'expositions, de rapports d'activités, de publications plus ou moins formalisées (en relation avec l'activité éditoriale de l'école), de l'organisation de séminaires thématiques communs à tous les départements qui se sentent concernés ;

- Acceptent d'encadrer l'activité des étudiants au-delà du classique face à face dans l'atelier et de l'encadrement de diplôme, par le biais de l'organisation de recherches thématiques collectives, et plus précisément au sein de séminaires de recherche reconnus, formalisés, et validés au sein de l'école ;
 - Insèrent cette partie de leur activité qu'ils entendent faire valider par l'école dans des programmes plus généraux, que ceux-ci soient définis au sein de l'école, ou bien qu'ils engagent la mise en place de réseaux de recherche, nationaux et internationaux ;
 - Répondent aux appels d'offre de recherche, nationaux et européens, et surtout développent de façon systématique et contractuelle des relations avec les étudiants et enseignants-chercheurs d'autres écoles de paysage et d'architecture, en France et à l'étranger.
- 2 - Et que l'école pour sa part, du point de vue de ses structures,
- Mette en place de façon plus large qu'aujourd'hui des activités de recherche, autour de projets, de programmes, de thèmes, dans tous les départements, avec et auprès des étudiants et enseignants concernés ;
 - En particulier mette en place de manière formelle, ou bien reconnaisse la légitimité, de groupes et de séminaires de recherche organisés au sein d'ateliers ;
 - S'oriente vers la création d'un véritable troisième cycle, ce qui pose, bien évidemment, la question des encadrants de ce troisième cycle ;
 - Cherche à développer les interactions entre les différents secteurs d'activité de l'école ;
 - Reconnaisse de manière formelle la légitimité d'une activité de publication, sous les différentes formes qu'elle peut prendre, au sein de l'école,
 - Et enfin développe le secteur de la recherche en sciences humaines, qui semble pouvoir jouer un rôle important dans la confrontation critique avec les activités professionnelles des paysagistes et artistes intervenant à l'école et dans l'enrichissement et la diversification des problématiques de recherche au sein de l'école.

Sur la base de ce qui vient d'être énoncé, il semble possible (voire nécessaire) de défendre à l'ENSP la conception d'une recherche combinée, qui articule un modèle classique (thèse-publications) à des types de recherches et d'expérimentations, d'ordre professionnels et artistiques, qui peuvent enrichir ce premier modèle mais aussi y trouver un certain renfort.

Le point décisif semble être celui de l'interaction entre les différents secteurs de l'école, pour dépasser un cloisonnement des activités et des langages, qui semble constituer, sur le plan de la recherche, une de ses faiblesses majeures.

Les relations entre la formation et la recherche à l'ENSP

par Bernadette Blanchon-Caillot

Maître de conférences à l'ENSP

Quelle recherche dans les écoles formant des paysagistes ?

Quelles relations avec l'enseignement ? Comment celui-ci progresse-t-il ?

Quelles questions, concernant le développement de la profession et la société, sont prioritaires ? Qui doit effectuer cette recherche et selon quelle organisation ?

Quelle est la politique des établissements concernés ?

Quelques mots concernant mon approche de ces questions à partir de ma position qui se définit par une formation d'architecte, une expérience de pratique professionnelle, une activité d'enseignement et de recherche.

Architecte dplg

J'ai suivi une formation d'architecte à l'époque du retour à l'urbain et à l'histoire, lorsque j'ai ensuite travaillé dans une agence de paysage, j'ai eu le sentiment d'une continuité dans l'approche de l'espace et le traitement des questions abordées. Toutefois mon origine oriente mon approche de la problématique «formation-recherche à l'Ensp» aussi bien sur le fond que sur la forme.

- La communauté de chercheurs en paysage ou sur le projet de paysage dépasse le cadre des écoles de paysage ; l'appel à propositions ne s'adresse pas explicitement aux Ecoles d'Architecture (ou du moins certaines) alors que leur existence et leur réflexion sur la recherche sont plus anciennes que celles des écoles de paysage. Elles ont en commun avec nous cette discipline de projet et la défense de ce qui en est constitutif et qui précisément peut constituer un domaine de recherche spécifique. De plus, face aux effectifs plus réduits des écoles de paysage, les EA n'ont pas manqué de se saisir de la question du paysage que ce soit dans l'enseignement ou dans la recherche. Partenaires ou concurrents, la question n'est pas là ; les interlocuteurs sont ceux qui élaborent des réflexions, enseignent et produisent des savoirs sur le paysage et le projet de paysage (EA Versailles, Marne la Vallée etc., Bordeaux bien sûr). Sur la question des statuts des enseignants, les mêmes questions se posent pour à la fois construire et développer des pôles de recherche cohérents et permettre aux praticiens de bénéficier d'un statut digne (nous avons le

statut d'enseignant-chercheur, ils ont celui d'enseignant permettant la titularisation d'un praticien). Toutefois, je comprends aussi cette journée comme une étape, de «fédération, de tribune interne», nécessaire pour mieux s'ouvrir en d'autres occasions.

- Mon origine oriente aussi mon approche sur le fond : pour moi, la recherche c'est la question de l'apport d'une réflexion et d'une pratique «paysagiste» à la question de l'extension urbaine. Cette question fonde ma pratique d'enseignante et mon travail de recherche.

Enseignante à l'Ensp

Mon activité d'enseignement est nourrie de mes activités de recherche que ce soit en histoire des villes, en analyse de projet ou dans l'approche de l'enseignement du projet. La question de mieux connecter les apports, qu'ils soient historiques, méthodologiques... à la réalité et aux problématiques actuelles est un souci constant (c'est une question récurrente dans tous les établissements d'enseignement de projet). Les questions posées par la pratique d'enseignement viennent aussi solliciter la recherche.

L'analyse de projets, la lecture d'œuvres-projets et réalisations, porte en elle un point de vue. S'interroger sur le fondement de cette analyse, c'est débattre de ce qui constitue le projet de paysage. Cette analyse m'apparaît comme un travail de lecture complémentaire de l'activité d'écriture du projet. Et comment écrire sans lire ?

Chercheuse

Les savoirs produits par la recherche peuvent contribuer à l'ensemble des dimensions de l'enseignement (savoirs, savoir-faire, prises de position...). La recherche permet un recul critique avec la pratique. Elle permet d'interroger les pratiques professionnelles qui sont nombreuses et diverses. Elle peut le faire de façon plus ou moins directe (recherche théorique, appliquée). Elle peut à son tour faire évoluer l'enseignement et les pratiques.

Cependant une grande part des activités de recherche n'est pas reversée directement dans l'enseignement, car elle concerne des apports trop pointus ou trop spécifiques vis-à-vis du caractère généraliste de la formation, et peine à s'insérer dans le programme pédagogique ; mais elle constitue une masse critique sur la question du paysage ou du projet de paysage et alimente débats, publications et séminaires. Sa diffusion (conférences) au sein de l'école devrait sans doute être plus fréquente et mieux préparée en amont (des séminaires existent, mais les étudiants ne se sentent pas forcément concernés).

Le développement de cette masse critique est fondamental pour l'avenir de l'enseignement et de la profession ; il faut soutenir et encourager toutes les actions susceptibles d'y contribuer. Valoriser les étudiants prêts à consacrer temps et énergie durant un moment pour un DEA ou une thèse,

développer les possibilités de formation par la recherche, et mieux en montrer l'intérêt pour de jeunes professionnels qui pourront alors alimenter débats et publications. Cette (fausse) question de l'amalgame entre recherche et pratique se trouverait résolue d'elle-même (la pratique de l'un et l'autre rendant l'amalgame impossible).

Le temps de la recherche n'est ni celui de l'enseignement, ni celui de la pratique. Pratique et recherche relèvent toutes deux d'une activité créative. Leurs objectifs, leurs méthodes, la communauté dans laquelle ils s'insèrent, sont différents même si ces deux activités entendent réagir à la même réalité.

La recherche m'intéresse en tant que prise de distance avec la pratique du projet. En tant que construction d'une approche spécifique d'une discipline de conception, de conception d'espaces habités (à vocation sociale) : le projet, ici le projet de paysage. Dans ce domaine, une activité de recherche spécifique reste à développer et à revendiquer me semble-t-il. C'est un véritable enjeu pour les établissements d'enseignement du projet et pour l'Ensp en particulier.

Pour moi, la recherche suit deux axes qui sont l'analyse de projet et l'histoire contemporaine, à partir de cette question de l'apport d'une réflexion et d'une pratique «paysagiste» à la question du développement urbain. Le paysage est en relation avec de nombreuses questions contemporaines d'aménagement (ville diffuse, lotissements, infrastructures, parcs et espaces publics, etc....).

L'objectif est la reconstitution d'une mémoire proche qui a disparu ; mémoire d'un métier, de ses figures, d'une profession, de ses théories, de ses pratiques, de ses réalisations ; mais surtout généalogie d'une compétence. Pour fonder une discipline il faut pouvoir non seulement en faire l'histoire mais les histoires afin de pouvoir élaborer «l'histoire de l'histoire»⁽¹⁾. Pour pouvoir accéder à ce stade, l'étape monographique est incontournable et reste pour beaucoup à mener dans le domaine du projet de paysage. Mes travaux de recherche, parmi d'autres, mais aussi l'«analyse de projets» menée par les étudiants de 3^e année y contribuent et alimentent la question de ce qui constitue le projet de paysage. Ils contribuent aussi à la constitution d'une bibliothèque de projets au CDI de l'Ensp. La capitalisation des acquis, la valorisation des travaux réalisés participe de la reconstitution de cette mémoire.

L'objectif est d'explicitier l'apport d'une approche en termes de paysage à la question de l'aménagement urbain, de l'urbanisation, aujourd'hui et dans l'histoire contemporaine. Il s'agit de s'intéresser à l'apport d'une compétence spécifique aux questions actuelles et non celui d'un corps professionnel. Ses échelles spécifiques ; les matériaux (sol, eau, végétal...) les dispositifs particuliers...

En reconstituer l'histoire et la généalogie, en décrypter les formes et les figures, en comprendre les vis-à-vis de d'autres pays, d'autres cultures (Europe, USA... notamment).

1 - Monique Mosser, «Les Duchêne et la réinvention de le Nôtre», in G.Teyssot et M.Mosser, dir., *Histoire des Jardins de la Renaissance à nos jours*, Flammarion, 1991, p. 446.

Quelques réflexions sur les enjeux pédagogiques de la recherche scientifique dans le domaine du paysage

par Serge Briffaud

CEPAGE (Centre de recherche sur l'histoire et la culture du paysage)

Ecole d'architecture et de paysage de Bordeaux

A partir d'une brève présentation de la posture de recherche du CEPAGE (Centre de recherche sur l'histoire et la culture du paysage), le court texte ci-dessous propose une réflexion sur les rapports recherche/pédagogie, tels qu'ils sont perçus au sein de l'école de Bordeaux.

Les réflexions présentées ici s'inscrivent dans les discussions actuelles sur le 3/5/8. La position actuelle de l'école de Bordeaux est sur ce point la suivante :

- L'hypothèse de travail sur laquelle nous nous sommes arrêtés est celle d'une transformation de l'actuel DPLG en un master (bac + 5). Cela nous conduirait à recruter après le bac et à prolonger ainsi notre cursus d'une année (nous recrutons actuellement à bac +2 sur concours commun avec l'ENSP). Cette année supplémentaire est de nature à désengorger un programme, pour l'heure, très surchargé, ainsi qu'à compenser le déficit de maturité d'étudiants intégrant plus jeune la formation.

- Nous envisageons par ailleurs de créer une formation de niveau 5/8, en nous appuyant sur les capacités d'accueil de l'équipe CEPAGE et sur notre insertion dans une école doctorale, en association avec l'Université de Toulouse II. Des discussions sont par ailleurs en cours avec différents partenaires potentiels.

- D'une façon plus globale, nous pensons que le passage au 3/5/8 est une occasion à saisir pour améliorer la lisibilité des études de paysage en France, en allant dans le sens d'une harmonisation des cursus proposées par les différentes écoles.

Equipe interdisciplinaire et interprofessionnelle, le CEPAGE rassemble des enseignants de la formation des paysagistes DPLG, ouverte depuis 1991 au sein de l'Ecole d'architecture et de paysage de Bordeaux. Les orientations de recherche de l'équipe sont étroitement liées à une réflexion sur la pédagogie du paysage et à l'expérience qu'a constitué, pour les enseignants-chercheurs concernés, leur participation à la création et à l'élaboration des programmes de cette formation.

La question des relations entre contenus pédagogiques et recherche scientifique a été d'emblée – et demeure – au cœur de la réflexion sur les orientations de la formation des paysagistes DPLG de Bordeaux. Former des paysagistes nous apparaît, aujourd'hui comme au début des années 1990, former à une profession qui doit se définir et évoluer à la fois en fonction de nouvelles attentes sociales et de nouveaux savoirs. L'enjeu d'une pé-

dagogie dans ce domaine spécifique réside en effet dans l'adaptation de ses contenus à une situation inédite, caractérisée à la fois par le développement, le changement de nature et le changement d'échelle des attentes sociales en matière de paysage.

Jamais en effet plus que depuis une quinzaine d'années, ne s'était manifesté à ce degré le souci de contrôler, de gérer, ou de protéger les apparences des territoires. Cette attention nouvelle portée au paysage et cette volonté d'en ménager ou d'en modeler les formes se sont simultanément généralisées, au sens où elles ne concernent plus seulement certains espaces particuliers ou certains sites exceptionnels, mais s'étendent à tous les paysages, y compris à ceux qui forment le cadre de la vie quotidienne des populations. Les politiques publiques du paysage qui ont émergé depuis moins de vingt ans – et spécifiquement en France autour de la loi de janvier 1993 – vont dans le sens de cette généralisation des attentes paysagères et dessinent de nouveaux champs d'intervention aux professionnels du paysage. Les paysagistes sont aujourd'hui appelés à être des acteurs de la décision dans tous les domaines qui relèvent du rapport de la société au territoire, qu'il s'agisse d'aménagement, de développement ou de patrimoine. Ce contexte nouveau met en cause le modèle hérité de l'*architecte-paysagiste*, en ce qu'il se rapporte à une pratique adaptée à l'échelle du *site*, plutôt qu'à celle du territoire, mais aussi en ce qu'il porte de conception égocentrée et démiurgique du projet. De plus en plus, sur le terrain, le paysagiste est en effet appelé à adopter une posture de médiateur, capable de rassembler des connaissances et de concevoir des représentations aptes à servir de fondement à des projets concertés de territoire. Cette posture est également proche de celle du chercheur, s'efforçant de mettre en lumière les processus naturels et sociaux qui déterminent les formes du paysage et leur évolution. L'une des compétences-clés du paysagiste est aujourd'hui son aptitude à communiquer une lecture du paysage, c'est-à-dire à faire exister ce dernier dans la conscience collective et, à travers des représentations appropriées, à aider les acteurs concernés à comprendre le paysage, à s'exprimer et à agir sur les bases de cette compréhension.

Cette situation nouvelle réclame une réponse en termes pédagogiques. Aux savoir-faire traditionnels des paysagistes doivent aujourd'hui venir s'associer, d'une part, une capacité à comprendre les attentes sociales contemporaines en matière de paysage, à les appréhender dans leur complexité, à analyser les discours et les représentations sociales ; et, d'autre part, une capacité à analyser, à toutes les échelles, les déterminants naturels et sociaux des formes du paysage et de leur évolution.

A ce double niveau, la pédagogie du paysage interroge des domaines relativement nouveaux de la recherche scientifique, à tel point que la définition de cette pédagogie peut à certains égards apparaître comme un exercice de traduction quasi simultanée des acquis de la recherche. On peut ainsi considérer que l'histoire et la sociologie des *cultures paysagères*, c'est-à-dire des représentations du paysage et des formes de la création en ce domaine, n'en est aujourd'hui qu'à ses débuts. De fait, nous ne disposons pas encore des outils qui nous permettraient de mieux comprendre les attentes sociales nouvelles qui se manifestent depuis quel-

ques années dans le domaine du paysage. Nous ne savons pas réinscrire ce phénomène dans la durée – dans une histoire des cultures paysagères. Nous ne sommes sans doute pas réellement capables de percevoir ce qui s'exprime et ce qui se joue, sous nos yeux, dans la manifestation de cette volonté nouvelle de contrôler et de modeler, en tout lieu et à toutes les échelles, l'apparence des territoires. La création du CEPAGE a relevé du besoin ressenti par les enseignants de *situer* leur pédagogie, à la lumière d'une analyse, dont il fallait construire les termes, de ce mouvement social et culturel qui amène aujourd'hui la question du paysage à apparaître comme porteuse d'une recomposition des rapports de la société au territoire. Cet horizon problématique est l'un de ceux que désignent à la recherche les nécessités inhérentes à la construction d'une pédagogie.

Un autre défi que doit relever l'enseignement est de traduire en terme pédagogique les avancées récentes de la recherche dans le domaine de l'analyse interdisciplinaire des structures matérielles du paysage. Dès la fin des années 1970, la recherche en ce domaine est apparue comme un champ pionnier de l'interdisciplinarité et, plus particulièrement, comme un espace de recherche ouvert à un dialogue expérimental entre sciences sociales et sciences naturelles. Replacé entre nature et société, entre écosystèmes et systèmes sociaux, le paysage est dès lors apparu comme un objet porteur de nouvelles postures de recherche, s'écartant d'une approche strictement biologiste des phénomènes relatifs à l'environnement et réintégrant la dimension naturelle dans l'analyse des phénomènes sociaux. Cette étude du paysage comme produit des interactions entre nature et société s'est d'emblée confondue avec une analyse des règles qui organisent la matérialité évolutive des paysages. L'exploration de la durée et des dynamiques est l'axe autour duquel se sont rassemblées les disciplines concernées par l'analyse paysagère. Des horizons de recherche nouveaux sont nés de cette approche à la fois historique et interdisciplinaire. L'archéologie des paysages, qui s'efforce de rassembler et d'interpréter les traces des différentes formes de l'anthropisation des milieux naturels, apparaît aujourd'hui comme l'une de ces spécialités en plein essor, qui, en combinant les méthodes des sciences naturelles et des sciences sociales, sont en train de bousculer nombre d'idées reçues sur le passé des paysages et de produire des visions radicalement nouvelles de la relation des sociétés à leur environnement.

Même si elle demeure encore, à certains égards, expérimentale, et même si son développement est sans cesse remis en cause par une tendance rémanente de la communauté scientifique au repli sur des recherches sectorielles, cette recherche paysagère interdisciplinaire a néanmoins déjà donné des preuves de sa capacité à nourrir les représentations collectives des paysages et à asseoir la connaissance de ces derniers sur une méthodologie intégrant la complexité des phénomènes en cause, en évitant tout réductionnisme. Intégrer ces démarches à l'enseignement destiné aux professionnels du paysage apparaît aujourd'hui comme un enjeu fondamental. De fait, on peut être légitimement inquiet face à la relative indigence, à l'inactualité et, surtout, au caractère souvent inadapté des références et des méthodes scientifiques mobilisées pour l'élaboration de projets de paysage, de politiques de protection et de gestion, ou d'exper-

tises paysagères. Dans le contexte de l'avènement des nouvelles politiques publiques du paysage, un phénomène frappe en particulier, à savoir la prégnance d'une vision fixiste d'un paysage souvent traité – y compris par les experts – comme une image arrêtée, à laquelle on associe volontiers une valeur immanente, indépendamment de toute véritable prise en compte des facteurs qui produisent les formes visibles et des regards socialement différenciés dont elles font l'objet. Le risque est bien aujourd'hui d'aller dans le sens d'une autonomisation de l'apparence des territoires et de traiter le paysage comme une image manipulable à souhait, indépendamment des réalités naturelles et sociales qui déterminent ses formes. Pour s'opposer à cette dérive, il s'agit, aujourd'hui, d'être capable de ramener le paysage à la complexité de ces déterminants. Rendre sensible cette complexité est un acte politique, car l'objectif doit bien être d'inscrire l'action de la collectivité dans la profondeur d'une *politique*, c'est-à-dire de l'éloigner de la superficialité d'une mise en vitrine des apparences du territoire, qui se limiterait à rendre les formes visibles les plus indépendantes possibles des réalités qui devraient se refléter en elles.

Là réside l'un des enjeux essentiels de la mise en œuvre, dans le champ du paysage, d'une pédagogie de l'interdisciplinarité, qui ne peut avoir d'autre fondement que la pratique, au sein des écoles, d'une recherche interdisciplinaire à la croisée des sciences naturelles et sociales.

Remarques en guise de conclusion

- La question de l'insertion de la recherche dans la pédagogie ne doit pas être seulement posée en termes de formation des étudiants à la recherche, au niveau d'un 3^e cycle, ou d'un futur 5/8. Le problème auquel nous sommes confrontés, dans notre domaine d'enseignement spécifique est celui de fonder l'ensemble de notre démarche pédagogique sur une transcription des démarches de la recherche interdisciplinaire, y compris dans les premières étapes du cursus. Il est aussi de trouver les modalités d'une articulation entre ce type d'apports et ceux qui relèvent des savoir-faire de la conception. Il est, enfin, de faire en sorte que la pratique professionnelle elle-même puisse être valorisée en tant que potentiellement productrice de problématiques et de démarches transposables dans le champ de la recherche. Organiser le «retour critique» de la pratique vers la recherche fondamentale apparaît comme l'un des fondements possibles de la philosophie d'une formation doctorale pour les paysagistes.

- Il est essentiel de rejeter tout positionnement de la recherche en terme d'«offre de service» aux professionnels. Il faut opposer à cette approche celle qui consiste à promouvoir une dialectique de la recherche et de la pratique, en intégrant la recherche au cœur même de la pratique, la première ne se limitant pas à fournir à la seconde des savoirs potentiellement mobilisables. Les praticiens ne doivent pas être mis en situation de «consommer» les produits de la recherche, mais plutôt de participer à sa problématisation et à sa critique. Cela suppose que leur formation soit pensée de façon à ce que la posture du chercheur devienne véritablement consubstantielle à la pratique même du métier.

Préfiguration d'un pôle de recherche associé au département des arts plastiques de l'ENSP

par Jean-Luc Brisson

responsable du département des arts plastiques de l'ENSP

Le projet de paysage peut être élaboré de différentes façons. Pour transformer l'espace, le souci de la forme peut être différé. Une phase d'analyse, libérée des conséquences formelles qu'elle induit, peut se structurer en écartant toute hypothèse de transformation a priori. Les sciences humaines, en conduisant l'étude, suscitent et organisent une médiation sociale qui va aboutir à un accord partagé par une majorité. Avec l'obtention d'un consensus, la formalisation du projet est autorisée en tant que conclusion de cette phase d'étude médiatrice. Le souci de la forme se glisse tardivement, dans ce cas, à l'intérieur du cadre établi par l'analyse. Pour ce qui nous concerne, le souci de la forme doit être premier et traverser tout le processus de projet pour le structurer depuis son origine. Cette distinction parmi les méthodes de conduite d'un projet de paysage permet sans doute de fonder l'orientation d'une école et la recherche qui s'y développe.

Le souci de la forme, un séminaire

Le souci de la forme ne constitue pas une position de formalisme. Celui-ci guette souvent tout travail qui, paradoxalement, écarte la forme. Il nous semble que le souci de la forme est une protection efficace contre le formalisme et, de manière plus large, correspond à l'envie de ne pas adopter des solutions toutes prêtes. Tout nous engage, nous qui sommes en prise avec la matière vivante, à ne pas laisser de la pensée se laisser habiller ou illustrer par une forme.

Nous proposons de mettre en place un séminaire avec des théoriciens, des artistes et des paysagistes qui considéreraient le projet de paysage comme le lieu de notre recherche. Nous proposons de nous intéresser au projet de paysage non pas comme un objet de recherche en soi, mais plutôt d'aborder la démarche du paysagiste dans sa capacité à prélever, extraire, faire apparaître, produire et manipuler des formes dans le paysage. C'est ce travail complexe, souvent dissimulé et tu dans l'action, que nous voudrions mettre à jour et théoriser.

La forme doit être entendue ici sous différents aspects.

L'apparition de l'imaginaire et son lien avec un lieu.

Le moyen d'incarner une pensée, de la communiquer comme un fait culturel.

La résultante de la succession de phénomènes.

La matérialisation de forces invisibles.

Le souci formel évoqué depuis le début est bien plus large qu'un simple parti pris esthétique et les techniques de représentation qui le traduisent.

Comment emporter le site ?

Le paysagiste qui se trouve dans le paysage est confronté à la difficulté de ne pas pouvoir travailler tout de suite et sur place. La démarche de projet l'oblige à différer son action. Il doit donc pour travailler à sa table, «emporter le site» loin de celui-ci.

Il doit se le re-présenter à la demande. Les raccourcis et les ruses pour s'y retrouver instantanément constituent un travail plastique dans sa définition la plus large. Les formes visuelles, sonores, olfactives doivent se conserver dans une fraîcheur dont dépend la véracité, la vivacité du projet proposé.

Les cartes, relevés, graphiques, modélisations de toutes natures, les différentes données graphiques sont des moyens de solliciter l'imaginaire, de produire des images. Il y a un rapport fécond entre les liens qu'entretiennent ces images avec la conceptualisation, la conception et la relation qu'établit un homme avec un lieu. Nous sommes souvent en présence de morceaux de paysage qu'il est impossible de contempler comme un promeneur, les pieds sur la terre. A l'échelle du territoire, le travail sur la forme nécessite de *voir la terre* d'un point de vue imaginaire, de lui procurer des images.

«Comment emporter le site ?» est la première question que nous posons aux élèves de notre école quand ils arrivent. Sa vertu est de déployer, sans les classer a priori par catégories, toutes les méthodes de représentation en leur donnant un statut d'acte de recherche, de création. Nous aimerions utiliser cette même question pour introduire une recherche sur la démarche de projet de paysage.

Recherche et Paysage

par Gilles Clément

paysagiste, professeur à l'ENSP

Hypothèse et Archives

Engager une recherche suppose que le champ exploratoire sur lequel on s'exerce se resserre autour d'un axe particulier de réflexion. On ne peut chercher tous azimuts, il faut une *hypothèse*.

Les fondements de l'hypothèse peuvent toujours être mis en discussion mais le principe même de l'hypothèse, en tant que hardiesse de l'esprit, fait partie intégrante de la recherche.

A partir de l'hypothèse la recherche se propose de découvrir l'aspect d'une problématique qui n'a, jusqu'alors, jamais été montré (découvert).

La recherche vise *ce qui n'existe pas encore*. C'est une démarche d'ordre prospectif. La tendance naturelle est d'anticiper sur les scénarios du futur.

La base analytique dont elle se nourrit, qui puise dans les éléments du passé ou du présent, crée parfois une confusion sur l'objet même de la recherche. Elle se transforme alors, par indigence prospective, en une simple compilation historique.

Chercher ce qui est déjà connu revient à mettre en ordre les *archives*. Travail souvent nécessaire qui ne peut, en aucun cas, être assimilé à la «recherche».

Evolution et paysage

Le paysage – imbrication d'ordre naturel et d'ordre culturel – se présente à nous comme un ensemble complexe dont le caractère essentiel rejoint celui, plus général, de l'évolution, changement permanent de figures et de comportements.

Le seul principe stable sur lequel la recherche peut déployer ses hypothèses est celui d'une mécanique *active et inventive*, génératrice des situations changeantes. La recherche, en matière de paysage, doit se concentrer sur le *moteur* de la fabrication des situations et non sur la collection des figures qu'il produit. Son objet est le temps.

Dans un établissement d'enseignement supérieur du paysage, la présence de chercheurs semble nécessaire. Non seulement pour établir avec clarté les pistes de recherche dont la profession pourrait un jour exploiter les résultats, mais aussi pour ancrer l'enseignement avec plus de conviction

qu'il n'en a aujourd'hui sur l'objet original et compliqué qui est le sien : *le vivant*.

Presque toutes les grandes questions de notre temps portent sur le vivant, sa fragilité, sa pérennité dans le temps. L'organisation des sociétés et des espaces en dépend. L'économie d'aujourd'hui se fonde sur de nouvelles spéculations, directement liées aux conditions futures de vie.

Si par définition un paysage est impermanent du moins peut-il s'organiser en rapport avec les questions soulevées par le «*développement durable*». Cette seule base de réflexion engage toute une série de pistes de recherche qui regardent directement les ministères de tutelle de l'Ecole de Versailles, à commencer par le ministère de l'Agriculture. A titre d'exemple – il y en a de trop nombreux – on pourrait se demander quel type de paysage breton permettrait d'espérer un verre d'eau «potable à la source» au milieu du XXI^e siècle ? Avec quels acteurs travailler, sur quel schéma économique ? L'hypothèse «eau potable» n'est pas réductible à un simple processus technique, c'est une démarche politique, c'est un système spatial, un paysage.

Expérimentation et Publications

La recherche doit s'accompagner d'une expérimentation visant à vérifier l'hypothèse. La face empirique de cette démarche ne peut qu'apporter caution aux spéculations téméraires qui, sans cette preuve du «vivant», demeurent des promesses intellectuelles destinées aux placards sans fond de l'administration.

Enfin la recherche doit se montrer, se mettre à disposition d'un public large, produire des documents non confidentiels, accessibles et commercialisables. C'est-à-dire consultables par tous les acteurs du paysage qui, on le sait, ne sont pas les paysagistes, mais les industriels, les agriculteurs, les aménageurs, et par tous ses usagers, c'est-à-dire globalement l'ensemble des citoyens.

Contribution du laboratoire de recherches de l'ENSP

par Pierre Donadieu

Responsable du laboratoire de recherches de l'ENSP, Versailles

Les activités actuelles de recherche à l'ENSP

Depuis 1993, des activités de recherche ont été menées par deux puis cinq enseignants-chercheurs titulaires de l'école sous formes de contrats d'études et de recherche avec l'Etat et les collectivités. Elles se sont traduites par la mise en œuvre de cinq programmes de recherches principaux, l'un sur les pratiques et les politiques agriurbaines (Fleury, Donadieu), les quatre autres sur le devenir des paysages des zones humides et les pratiques de «recréation de la nature» (Donadieu, Rumelhart), les chartes de paysage des parcs naturels régionaux (Bouillon) et les mesures agrienvironnementales (zones humides, bocages) : Toublanc.

Aujourd'hui deux programmes sont en cours :

- le programme agriculture urbaine sur les thèmes de la multifonctionnalité de l'agriculture et des villes agricoles (céréalières, fruitières, maraîchères, etc.) avec l'INRA, le CEMAGREF et le CIRAD (Fleury, Donadieu),
- le programme «Politiques publiques et paysages» sur les thèmes des actions périurbaines (Donadieu, Dumont-Fillon), des campagnes photographiques du Conservatoire de l'espace littoral (Cattai), des bocages (Toublanc) et des formations de paysagistes (Bouraoui), avec le CNRS et le CEMAGREF.

Ces travaux et d'autres sont menés par des stagiaires (DESS, DEA, ingénieurs en troisième année) et des doctorants (une quinzaine accueillie par le laboratoire à la fin de 2002). Quatre thèses ont été soutenues depuis 1999 dans le cadre du laboratoire et de l'école doctorale ABIÉS.

Les activités de recherche à l'ENSP doivent être renforcées

Il y a, à l'ENSP, trois façons de renouveler les formations des étudiants pour les adapter aux besoins de la profession et de la société :

- A partir *des expériences des paysagistes et des autres aménageurs professionnels formateurs* transmises directement dans les ateliers de projet et les départements de techniques et d'écologie. Ce mode de transfert des innovations n'est cependant pas, en général, directement validable par la communauté des chercheurs et enseignants-chercheurs comme pratiques de recherches, tant que les expériences n'ont pas donné lieu à un recul critique, théorique et comparatif attesté par des

publications homologuées (doctorat, HDR ou équivalents) et les résultats de concours de recrutement de titulaires. Les rites d'entrée dans les métiers de chercheurs (doctorat) et de paysagistes (DPLG) ont en effet les mêmes exigences conservatrices : maintenir l'identité de ceux qui y sont déjà et sélectionner les nouveaux venus selon les mêmes critères (règles de la similitude des compétences).

- A partir des *expériences et savoir-faire des artistes formateurs* (département d'arts plastiques) ; ce mode d'évolution de la formation est soumis aux mêmes règles d'homologation des savoir-faire que la catégorie précédente.

- A partir des *résultats des recherches des scientifiques* de l'école (départements de sciences humaines, d'écologie) ou hors de l'école (CNRS, INRA, etc.). Ces travaux sont soumis à la validation de la communauté scientifique avant d'être vulgarisés dans les formations.

Chaque communauté professionnelle (des paysagistes, des artistes ou des scientifiques) se reproduit donc selon sa propre logique et à cet effet produit des règles autovalidées. Pour que les paysagistes deviennent enseignants-chercheurs (PR ou MC), ou que ces derniers deviennent paysagistes DPLG, il leur faut respecter les règles et rites d'entrée dans les communautés professionnelles (le doctorat de recherche, l'habilitation professionnelle).

Dans ces conditions, si l'école veut stabiliser et augmenter son corps de titulaires à hauteur d'un effectif minimum de 12 personnes (sans compter les associés), il est indispensable de respecter la règle d'entrée dans le corps des enseignants-chercheurs, qui suppose la validation par les pairs de la capacité du candidat à créer des connaissances innovantes sur sa pratique et celle des autres. L'effectif est actuellement de huit dont deux, au moins, renouvelables dans les cinq ans.

C'est pourquoi les activités de recherches doivent être poursuivies dans le cadre formel du laboratoire de l'école en élargissant leur champ à l'ensemble des connaissances requises dans la formation des paysagistes. Ce processus, déjà décrit par F. Dubost, est caractéristique du passage du métier à la profession de paysagiste, et de la dissociation entre la logique de l'autovalidation professionnelle et celle du diplôme universitaire, processus déjà entérinés dans les pays anglo-saxons.

Les activités futures (2003-2007)

La recherche n'a de sens et d'efficacité que si elle implique des équipes confrontées à d'autres à un niveau international, pour une saine émulation. C'est pourquoi les instances de l'ENSP (le conseil d'administration et le conseil de l'enseignement et de la recherche) ont souhaité le renforcement de l'équipe de recherche existante et sa diversification. Il est prévu la création d'une seule unité de recherche rassemblant trois groupes de chercheurs sur le thème «Cultures et pratiques du projet de paysage en Europe» :

- *Une équipe pluridisciplinaire de cinq chercheurs «seniors» sur le thème : «De l'arbre rural à l'arbre urbain : comparaison des modes de production du sens et de l'esthétique des formes arborées en Europe» en relation avec le CNRS (Ladyss) et l'INRA (Rennes, Versailles). Cette équipe devra organiser sa succession (recrutement) dans la mesure des départs progressifs à la retraite dans les 10 prochaines années.*
- *Une «jeune équipe» de quatre jeunes chercheurs en histoire sur le thème : «De l'art des jardins à l'art urbain, la genèse des modèles de construction et de restauration des espaces publics urbains au 20^e siècle en Europe», en relation avec le CNRS (Mosser, Luginbühl) et les formations doctorales de Paris 1 (Rabraud, Le Dantec, Luginbühl, Racine, Donadieu). Une UMR et un master sont à envisager.*
- *Un pôle nouveau de recherches expérimentales, artistiques et technologiques sur le projet et par le projet de paysage.*

Développer la réflexion paysagiste sur l'agriculture

par André Fleury

professeur d'agriculture urbaine, ENSP / INRA-SAD

Le développement contemporain du questionnement spécifique des villes sur leur agriculture, qui s'intègre dans le contexte plus général des rapports société nature, porte moins sur les entreprises ou le travail agricole que sur l'espace agricole. Le paysage représente une médiation essentielle (cf. l'enquête maintenant célèbre de Hervieu et Viard : la campagne, c'est un paysage). En quoi cela intéresse-t-il l'enseignement du paysage ?

L'émergence du paysage rural comme enjeu sociétal

1 - La redistribution des populations citadines urbaines vers les espaces ouverts périphériques s'observe de longue date dans tous les pays développés. En Amérique du Nord, les espaces concernés appartiennent souvent au registre de la *nature* ; mais en Europe du nord ouest, à la vieille histoire agricole et à la forte densité démographique ce sont souvent les espaces ruraux et agricoles qui sont sollicités. Dans les deux cas, l'usage citadins les rebaptisent alors du nom de *countryside* ou de *campagne*.

2 - Jusqu'à peu, le périurbain était surtout le lieu des contradictions urbaines, qui y localisait leurs attributs nécessaires, mais de mauvais voisinage, des aéroports au logement d'urgence, des dépôts viaires au traitement des déchets. Les usages premiers s'effaçaient pour se réorganiser plus loin. Plus tard, la ville urbanisait cet anneau périurbain, qu'elle reconstituait un peu plus loin du fait de sa nécessité.

De nos jours se développent deux axes politiques :

- La gestion durable de la ville impose de plus en plus des normes environnementales strictes (de type ISO 14000) et sociales (telles celles de la loi SRU) qui permettent dorénavant de mieux intégrer le périurbain classique à la ville.
- La planification urbaine s'étend désormais au-delà de cet anneau en bloquant l'urbanisation attendue de vastes territoires, désormais promus aux fonctions de coupures d'urbanisation, de ceintures vertes, etc..

3 - Quelque soit le choix sociétal, la pérennisation de la multifonctionnalité de ces espaces ruraux périphériques, en fait, du moins en Europe, est un des enjeux prioritaires pour les villes. Ce processus est d'autant plus actif que la décentralisation, enjeu politique français depuis 20 ans, transfère peu à peu les centres de décision aux niveaux locaux (en Europe, c'est

un acquis ancien). Les élus locaux sont alors davantage concernés par leur territoire.

La volonté politique des états ou de l'union européenne de préserver les qualités de leur territoire a fait émerger les mutations en cours des politiques agricoles, du soutien à l'exportation à la contractualisation. En France, la multifonctionnalité a été politiquement instituée par le système législatif, depuis la création des parcs naturels régionaux ; la seconde loi d'orientation agricole (1999) l'a clairement étendue à l'ensemble des systèmes, naturels ou finalisés, des *espaces ruraux*. Dans l'espace périurbain, et plus généralement dans tous les espaces de rencontre ville / campagne, chaque système doit alors fonctionner :

- Dans une logique qui lui est propre (filières agro-alimentaires, dynamiques naturelles, etc.), souvent supra locales ;
- Dans une logique de coordination avec les systèmes urbains voisins : l'agriculture, en particulier, doit intégrer les attentes de nature et les attentes urbaines.

C'est ce que montre la tentative des CTE, avec leurs deux grands volets, l'un économique et social, l'autre territorial, en terme d'environnement et de paysage. En Europe, émergent de nouveaux concepts d'aménagement, portés notamment par plusieurs programmes européens (Life, Interreg, etc.) : *landscape parks, peri-urban landscape scenes*, etc.. Ils ressortissent de deux grands modèles :

- Le modèle de l'agriculture pittoresque, très présent en Europe du nord-ouest (Pays-Bas, Allemagne) ; l'agriculture des grands marchés est ailleurs, dans des systèmes hors-sol fonctionnant dans des zones d'activités spécifiques, ou ailleurs, dans des régions agricoles spécialisées (telle l'est européen).
- Le modèle d'intégration de l'agriculture productive, particulièrement présent en France, mais aussi en Angleterre. Les systèmes deviennent bipolarisés : par leur production de denrée agricole, ils appartiennent à l'économie internationale ; par leur production de territoire, ils relèvent du développement local.

Conséquences pour les Ecoles de paysage

En matière d'enseignement

Dans cette perspective, être paysagiste impose d'acquérir la compétence d'implication des espaces ouverts, et donc nécessairement de leurs acteurs. Cela renvoie à plusieurs approches, faiblement présentes à l'ENSP.

1- comprendre les logiques d'action des systèmes agricoles présent dans les espaces concernés, en termes de ;

- fonctionnement et d'évolution des systèmes agricoles.
- de dynamique écosystémique des systèmes naturels.

Une partie des conflits ville / agriculture est que la ville est souvent tentée d'imposer ses propres modèles, à partir de motifs idéologiques (utopie de l'agriculture durable) ou économiques (adoption d'un marketing spécifique par les systèmes agricoles ouverts sur la clientèle urbaine). La réponse agricole est alors la perte de reproductibilité des exploitations et l'abandon de l'espace (enfrichement).

2 - Approcher, en termes socioéconomiques, la valeur du paysage.

Les différents acteurs impliqués le sont à travers un grand nombre de processus ; si les uns sont construits sur des rapports sensibles, d'autres le sont des conceptions du paysage comme infrastructure d'activité, de récréation ou de résidence.

En particulier, le monde agricole est en passe de découvrir la nécessité de la communication via le paysage.

En matière de recherche

Au moins à l'ENSP, les enseignants de fait, essentiellement professionnels, sont mal préparés à l'enrichissement dans ces domaines, faute d'activité de recherche. Les modalités universelles passant par les doctorats, il faut préparer les aller retour action de recherche / action de formation.

Des programmes de recherche, où des enseignants chercheurs de l'ENSP ont un rôle actif, cherchent à répondre à ces questions :

- Le programme du Groupe de Recherche en Agriculture Urbaine (GRAU), en cours d'élaboration à l'unité INRA-SAD Versailles Grignon, à partir du Programme Agriculture Urbaine de l'ENSP ;
- Le programme de séminaires Multifonctionnalité de l'Agriculture périurbaine (appel à proposition Multifonctionnalité de l'Agriculture conjoint CIRAD CEMAGREF, INRA). Ce programme est porté principalement par 5 équipes françaises et pourrait être le germe d'une coordination en programme national de recherche sur les espaces ruraux périurbains.

Recherche et formation à l'INH Paysage 2000-2002

par Fabienne Joliet

Problématique et équipe de recherche

- Statut de Jeune Equipe de Recherche (2000 - 2002), soit 3 ans.

Les composantes de l'équipe du Laboratoire Paysage, correspondent également à celles du Département Paysage : 8 enseignants-chercheurs, structurés en 4 pôles : lecture plastique et culturelle du paysage / ingénierie du paysage / lecture scientifique et modélisation du paysage / géomatique.

- Problématique : Entre science et art, l'objet de notre investigation scientifique réside dans «*Les invariants de formes dans les paysages: recherche de nouveaux outils d'analyse*».

Il s'agit, au-delà de la géométrie euclidienne, de tester la géométrie fractale comme nouvelle grille de lecture et matrice de composition de la naturalité que l'on prête à certains paysages.

- Politique scientifique : au sein de la formation d'ingénieur paysagiste, notre activité scientifique s'intègre véritablement dans la formation, dans le but de créer des synergies sur le plan pédagogique et opérationnel :

- Une formation auprès des étudiants innovante et motivante, sous forme de cours et d'applications (TD et projets), stages et mémoires de fin d'études.

- Une implication dans la profession, bureaux d'études et collectivités (ingénieur, architectes, écologues, urbanistes, etc.) avec des expérimentations sous la forme de projets co-dirigés, d'un brevet, de l'intégration du 2^e Appel à Idées Innovantes (Angers Technopole Incubation).

Résultats scientifiques et relations avec l'enseignement et le développement

Résultats (choisis parmi ceux ayant donné lieu à publication depuis la création de la Jeune Equipe), de l'échelle du grand paysage à l'arbre :

- *Lecture croisée du paysage le cas des montados en Alentejo, Portugal.*

Résultats : par le croisement de l'analyse plastique, culturelle et scientifique, définition du répertoire et de la trajectoire paysagère des montados en Alentejo, ainsi que des orientations pour les projets futurs.

Enseignement : (de l'analyse au projet)

- Cours et TD de «Lecture du paysage», formation continue, cours international (INH Angers, Université d'Angers, TU Munich, Université du Liban).

- Cours et TD de «Composition des formes» (INH Angers).

Développement :

- Brevet déposé (juin 2002) : calcul de répartition aléatoire de plantation de végétaux (basé sur la géométrie fractale).

- Participation à la création d'une entreprise (transfert de technologie) de *prestations de services - en conception paysagère*.

Références bibliographiques :

DUCHESNE J., CAPMARTY-TANGUY F. & JOLIET F. 2001. How does the fractal geometry lead to a new identification of the landscape shapes ?, 38th IFLA Congress, 26-29 juin 2001, Singapore, 59-69.

DUCHESNE, J, FLEURANT, C. & CAPMARTY-TANGUY, F., inventeurs, 2002, Procédé d'implantation de végétaux, plan d'implantation de végétaux obtenu et système informatique pour l'élaboration d'un tel plan, déposé à l'INPI le 25 juin 2002.

• *Formes et flux dans les paysages : les haies et l'eau dans le dessin du bocage*

Résultats :

- Caractérisation du maillage bocager par l'outil fractal (critères quantitatifs : dimensions, coupures supérieure et inférieure). Site du bassin de l'Orthe (Mayenne) et du Rochereau (Vendée).

- Réalisation d'une maquette en vue de la modélisation du fonctionnement hydrologique d'un bassin versant bocager (impact du réseau d'obstacles sur la quantité et la vitesse de ruissellement).

Enseignement : TD de modélisation sur maquette.

Développement : élaborer un outil d'évaluation technique des projets de recomposition de maillages bocagers, préalablement définis dans leur faisabilité économique, socio-culturelle.

Références bibliographiques :

CUDENNEC C., FOUAD Y., SUMARJO GATOT I. & DUCHESNE J. Accepté. A geomorphological explanation of the unit hydrograph concept. *Hydrological processes* sous presse.

ROLAND B. 2002. An attempt to characterise Hedgerow lattice by means of fractal geometry, in Proceeding «Emergent Nature», 7th multidisciplinary conference, M. M. Novak (ed.), World Scientific 2002, pp. 103-112.

• *L'arbre : constantes dans les formes du pommier et du cupressocyparis*

Résultats :

- Caractérisation de l'architecture de l'arbre (longueur des branches) par une loi mathématique générale.

Développement :

- Elaborer un outil de compréhension du fonctionnement de l'arbre (relation entre architecture et biologie) choix de composition et entretien de sa forme (taille).

Références bibliographiques :

DUCHESNE J., RAIMBAULT P. & FLEURANT C. 2002. Towards a universal law of tree morphometry by combining fractal geometry and statistical physics, in Proceeding «Emergent Nature», 7th multidisciplinary conference, M. M. Novak (ed.), World Scientific 2002, pp. 93-102.

RAIMBAULT P., DUBOSCLARD H, & DUCHESNE J. 2001. Relations entre architecture, corrélations de croissance et structure fractale chez l'érable sycomore *Acer pseudoplatanus*. In : L'Arbre / The Tree 2000. Actes du colloque international «L'Arbre / The Tree» 2000, M. Labrecque éd., Publications Isabelle Quentin, collection Collectif : 154 - 160.

La recherche dans les écoles de formation de praticiens du paysage

par Yves Luginbühl

Directeur de recherche au CNRS

La plus immédiate proposition pour structurer la recherche dans les écoles de formation de praticiens du paysage pourrait évidemment partir des pratiques du métier, de ses exigences ou de la nécessité de connaissances spécifiques. C'est-à-dire formuler des axes de recherche qui soient en lien direct avec l'exercice de la profession : dans deux registres, celui des relations entre paysagiste et autres acteurs de l'aménagement du paysage, celui de la manipulation des matières que le paysagiste est conduit à exercer dans son métier. Ceci signifierait que la recherche s'orienterait selon deux champs :

1°) L'analyse des relations entre maître d'œuvre et maîtres d'ouvrage conçus au sens large : commanditaires et autres acteurs qui prennent part à la décision ou tout du moins qui devraient y prendre part et de toutes les manières sont concernés, de près ou de loin, par l'aménagement. Cette orientation renvoie forcément à s'interroger sur ce que peut être le projet de paysage, ce qu'il représente par rapport aux pratiques de la société civile et des milieux politiques. On voit immédiatement toutes les extensions que ces questions laissent imaginer : représentations du paysage et de la nature chez les acteurs, pratiques sociales de l'espace et de la nature, gouvernance, négociation, concertation, régulation des rapports sociaux dans la construction d'un projet de paysage, intégration des connaissances dans une démarche de projet de paysage (et etc.), si tant est que l'objet des négociations et de la gouvernance puisse s'intituler de cette manière.

2°) Le champ de la manipulation de la matière, inerte ou vivante : c'est ici la question des techniques et des «savoir-manipuler» : ou mettre en forme les matières végétales, minérales, fluides, rigides, etc. On voit là aussi les extensions auquel ce champ peut conduire : analyse des manipulations du végétal par exemple (on peut évidemment en dire de même pour les autres types de matières), mais aussi représentation du végétal pour le praticien et les autres acteurs, représentation des manières de le traiter, etc. C'est évidemment un champ immense qui peut se décliner selon les milieux, qui permet de replacer le praticien face à des types d'espace (urbain/rural), ou de situations (privé/public) ou encore d'échelle (jardin/territoire), etc.

On pourrait également partir d'un autre point de vue, qui consisterait à s'interroger sur le statut du praticien dans la société contemporaine par rapport aux grandes questions qui se posent à elle dans le champ de l'aménagement et de l'environnement et en continuité, interroger également les praticiens sur la représentation qu'ils se font de leur place

dans ces problèmes : artiste ? médiateur ? concepteur ? et encore, peut-être, une autre conception ? Au service de qui ? de quoi ? de la mise en scène de la nature ou de l'espace public ou de l'amélioration des conditions de vie des populations ? C'est-à-dire prendre le parti de mettre le praticien face à son métier et à l'organisation de sa profession, face à l'instauration du marché du paysage et du paysagisme. Ce qui pourrait d'ailleurs conduire à s'interroger sur ce que signifie ce marché dans les sociétés contemporaines.

Il est vraisemblable que toutes ces voies sont possibles. Mais elles ne peuvent et ne doivent pas être exclusives d'une recherche extérieure à ces écoles, autonome, libre et susceptible de s'articuler avec cette recherche interne aux écoles.

Il est primordial que de toutes les façons, aucun concept, aucune théorie, aucune position ne puisse échapper à la critique, à la discussion et que tous les «chercheurs» concernés conçoivent leur contribution à de telles recherches sans être dans une position défensive par rapport à une corporation. Sinon, c'est la négation même de la recherche.

Modernités méditerranéennes

Programme de recherche et de communication 2003-2005 du pôle méditerranéen de l'ENSP

par Michel Racine

«En sciences humaines et sociales aucune frontière étanche ne sépare la recherche de sa “vulgarisation”»

(Tzvetan Todorov, directeur de recherche au CNRS, Le Monde, 08/10/02)

1 - Nouveaux paysages urbains méditerranéens / Créateurs contemporains de jardins et de paysages urbains dans l'arc méditerranéen.

Equipe :

- Michel Racine (ENSP pôle «Méditerranée»)
- Anne Demerlé-Got (ENSP)
- Francine Barthe (CNRS, Laboratoire Espace et Culture, Paris IV Sorbonne)
- Christian Tamisier (ENSP pôle «Méditerranée»)
- René Girard (DESS Parme)
- Georges Demouchy (ENSP pôle «Méditerranée»).

Problématique

Face aux enjeux urbains des métropoles et agglomérations de l'arc méditerranéen – nouveaux quartiers d'activités, réhabilitations des centres anciens, accompagnement des nouveaux systèmes de transports, friches industrielles, (...) – les paysagistes contemporains ont développé dans les régions méditerranéennes des approches remarquables qui méritent d'être mieux connues. On peut faire l'hypothèse qu'elles participent à la fois d'une culture internationale du paysage et de spécificités régionales.

Quelle est la part de ces dernières dans les réalisations récentes ? Quelle est la part de la commande dans ces créations et comment celle-ci est-elle interprétée par les paysagistes ? Comment ces projets répondent-ils à une manière spécifique d'habiter les espaces extérieurs des villes méditerranéennes et, plus généralement, comment prennent-ils en compte les cultures méditerranéennes, qu'elles soient savantes ou vernaculaires, tout en participant des grandes tendances observées dans les pays

développés ? Comment les formes d'une politique urbaine peuvent-elles aider à la reconstruction permanente de l'identité des villes et, plus généralement, au renforcement d'identités méditerranéennes ? Telles sont les questions auxquelles nous souhaitons répondre à travers une analyse critique des projets des paysagistes et des principaux acteurs avec qui ils collaborent, de leur naissance à leur réception par les habitants des trois pays, Espagne, France et Italie.

Plan de la recherche

L'équipe élaborera une histoire des créateurs de jardins et de paysage du nord de la Méditerranée, et plus particulièrement des créateurs contemporains de jardins et de paysages urbains dans l'arc méditerranéen : Italie, France et Espagne à partir de 90 monographies analytiques (3 X 30).

L'objectif est d'aboutir à une comparaison du mode de production des nouveaux paysages en Espagne, en France et en Italie, en particulier par une comparaison de la commande en matière de jardins et d'espaces publics des trois pays, puis à une analyse des pratiques des nouveaux jardins publics méditerranéens.

2 - Le jardin arabe source de modernité

Equipe :

- Michel Racine, enseignant-chercheur à l'ENSP (Versailles et antenne Méditerranée), membre correspondant du Comité international jardins et paysages historiques, ICOMOS-IFLA. Inventaire des jardins de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Suivi des inventaires de jardins en France. Nombreuses publications sur les jardins et le paysage en France, Spécialiste du tourisme de jardins.

- Mohammed El Faïz, enseignant-chercheur à l'université de Marrakech. Lauréat de la Fondation Benneton pour ses travaux sur le patrimoine paysager de Marrakech. Inventaire des jardins de la Médina de Marrakech. Etude de la palmeraie de Marrakech. Nombreuses publications et recherches en cours sur les agronomes arabes et l'hydraulique.

- Monica Luengo, Ecole de paysage de Madrid. Etudes sur les jardins historiques d'Espagne, auteur avec Carmen Anon Feliu de *Jardins d'Espagne*, Actes Sud, 2001.

- Professora Cristina Castel-Branco, paysagiste, Ecole d'Agronomie et de paysage de Porto/Lisbonne.

- Luigi Zangheri, Università di Firenze, Dipartimento di storia dell'architettura e restauro delle strutture architettoniche.

Inventaire «Jardins du Maghreb, état des lieux», 2002-2004

Du premier millénaire à aujourd'hui, le jardin arabe n'a cessé d'être une source d'inspiration, d'innovation techniques et de nouveaux modes d'habiter l'espace pour l'Occident, en particulier au Moyen-Age et au début du XX^e siècle.

L'objectif de cette recherche vise d'abord à réaliser un inventaire des jardins arabes et d'inspiration arabe au Maghreb, en Espagne, au Portugal et en Sicile.

Il concerne à la fois les jardins andalous, les parcs et jardins modernes du XX^e siècle et les créations récentes.

La finalité de l'état des lieux de ce patrimoine est d'une part de le réhabiliter, d'autre part de le revisiter avec des créateurs contemporains qui seront invités, dans un deuxième temps, à développer des projets expérimentaux associant entreprises artisanales du Maghreb et paysagistes et créateurs de jardins contemporains.

Inventaire des jardins d'intérêt paysager, historique et botanique du Maroc

L'objectif est de réaliser un inventaire des jardins à partir des sources (ouvrages et études situées au Maroc mais aussi sources en Europe, UNESCO Paris, à Rome, Institut Français d'Architecture etc...) et du terrain, sur la base de la méthode mise au point en France par le ministère de l'Équipement. L'inventaire fera l'objet d'une collaboration entre les institutions culturelles Marocaines, en particulier l'Université de Marrakech et l'ENSP, Antenne Méditerranée.

La recherche en sciences sociales dans les écoles de paysage en France

par Monique Toubanc

Maître de conférences à l'ENSP

Comme le titre l'indique, cette note traite de la question de la recherche en sciences sociales. Bien évidemment, celles-ci ne sont pas tout et d'autres disciplines, comme l'écologie ou la technique, sont aussi légitimes ; c'est simplement par méconnaissance de ces matières, que nous avons choisi de ne pas les aborder, laissant le soin aux spécialistes de les traiter et de prendre position. Néanmoins nous avons acquis une certitude : la recherche sur le paysage suppose une collaboration entre différentes champs de connaissance, en particulier entre les sciences sociales et les sciences de la nature.

Dans les écoles de paysage, la recherche a longtemps privilégié comme objet d'investigation le paysage. Depuis quelque temps, il semble émerger un nouvel objet «le projet de paysage». Plus récemment encore, celui-ci est érigé en démarche de recherche ouvrant la voie à la constitution d'un nouveau champ théorique restant à construire. Cette évolution appelle plusieurs remarques.

1 - Le paysage comme objet de recherche

Depuis environ 25 ans, le paysage a été érigé en objet de recherche par les sciences sociales et par les sciences de la nature (écologie du paysage). Ce regain d'intérêt pour un objet qui avait été au centre des préoccupations de la géographie au début du XX^e siècle, puis délaissé pendant plusieurs décennies, s'explique notamment par les mutations de la société au cours de la deuxième moitié du XX^e siècle qui sont à l'origine de transformations radicales des paysages ruraux et urbains.

Les recherches conduites ces dernières années, nombreuses et diversifiées, certaines pluridisciplinaires, ont montré combien le paysage est un objet complexe aux multiples facettes situé entre nature, technique et société. Il est une production sociale et culturelle : produit du regard porté sur le territoire mais aussi produit de l'action d'une société sur son espace. Il est aussi le produit de l'histoire d'une société qui pour vivre a mis en valeur et organisé son environnement naturel, souvent de façon séculaire, selon des techniques et des systèmes de valeurs particuliers. Il est par ailleurs le reflet, le miroir d'une société et d'une époque, de son mode d'organisation sociale, de ses savoirs et savoir-faire, de ses valeurs et ses croyances, de ses idéologies. Il se transforme sous l'effet de la dynamique du milieu physique et biologique, mais aussi sous l'effet corrélié de l'évolution des activités, des projets sociaux, du regard et des

mentalités, des politiques publiques... Notre propos n'est pas de développer les différentes dimensions de l'objet paysage, mais d'insister sur le fait que celui-ci a été progressivement précisé par les recherches menées au cours de ces dernières années. Il serait d'ailleurs intéressant de comparer le discours scientifique au début des années 70 sur le paysage avec celui d'aujourd'hui. Cela permettrait de mesurer le chemin parcouru.

Cependant, il me semble important de noter que l'investigation scientifique de cet objet a été principalement le fait de l'université et des organismes de recherche. Les enseignants-chercheurs des écoles de paysage, il est vrai très peu nombreux, n'ont pas joué, à quelques exceptions près, un rôle majeur dans cette dynamique de recherche académique. Insérés dans des écoles ayant une finalité professionnalisante, donc côtoyant principalement des professionnels, ils ont tendance à ne pas rester dans leur champ disciplinaire stricto sensu et à se situer dans une position d'interface, partagés et comme écartelés entre la recherche sur le paysage et la pratique paysagiste. Si cette ouverture sur la réalité professionnelle est sans conteste très enrichissante, elle a également des effets pervers : d'abord, elle ne favorise pas le développement de la recherche théorique au sein des écoles ; ensuite, elle conduit les enseignants-chercheurs ne trouvant pas en interne des possibilités de collaboration à s'insérer dans des réseaux de recherche hors école selon une «dynamique centrifuge» ; enfin, de façon plus générale, elle brouille les identités professionnelles et peut être à l'origine de problèmes d'insertion professionnelle. Rattachés sur le plan institutionnel à une discipline clairement identifiée, qui la géographie, qui l'histoire, qui l'agronomie, qui la sociologie ... (cf. les notices définissant les profils des postes lors des recrutements), les enseignants-chercheurs sont dans la situation inconfortable de n'être vraiment reconnus ni par leurs pairs car ils ne produisent pas assez dans le domaine de la connaissance scientifique, ni par les professionnels puisqu'ils n'interviennent pas sur l'espace.

Pour résoudre cette ambiguïté il me semble qu'il faut, d'abord conforter le noyau des enseignant-chercheurs, ensuite afficher plus clairement les appartenances disciplinaires, enfin distinguer la pratique sociale de la recherche scientifique.

2 - Le projet de paysage comme objet et/ou démarche de recherche

Depuis quelques années émerge, plutôt d'ailleurs dans les écoles de paysage que dans le reste de la communauté scientifique, un nouvel objet de recherche «le projet de paysage». Cette question interpelle, notamment les chercheurs en sciences sociales au sens académique du terme qui prennent comme objet de recherche, non plus le paysage mais le projet de paysage. Aujourd'hui il y a des chercheurs en histoire, en anthropologie ou dans d'autres disciplines qui s'intéressent à cette question : les uns selon une perspective historique (histoire des idées, histoire des représentations, histoire des techniques, histoire de la société, histoire des politiques), les autres par rapport aux enjeux et aux débats dans lesquels se jouent, ici et maintenant, l'orientation et l'avenir de la société... Il y a là

les prémices d'un nouveau champ théorique. Il est de la responsabilité des écoles de paysage de structurer cette dynamique naissante en un véritable champ scientifique constitué. Il est aussi de leur responsabilité d'interroger le terme même de «projet de paysage».

Au fondement de l'identité de l'ENSP et d'autres écoles de paysage, ce terme est employé, ici et ailleurs, comme s'il allait de soi. Il y a une évidence dont il faut se méfier et sur laquelle il serait fructueux de s'arrêter. Que recouvre cette notion ? On peut d'ores et déjà répondre que derrière cette notion se cache une grande diversité de situations, d'échelles, de pratiques, de types de commandes... Longtemps assimilée à la conception d'un jardin, elle s'est progressivement élargie à des projets à l'échelle du territoire. Il est urgent de repérer, d'analyser et de nommer cette diversité. Il est également fondamental d'essayer de répondre à une question, somme toute d'une grande banalité, du moins en apparence «qu'est-ce qu'un projet de paysage» ? L'objectif est de mettre en lumière sinon la spécificité de cet objet du moins l'impossibilité de le réduire quant à son contenu à des phénomènes d'une autre nature (ou d'un autre ordre). S'il est difficile de définir le projet de paysage, tant celui-ci est un objet vaste et fuyant, on peut tenter de saisir les pratiques professionnelles des paysagistes par les points de vue à partir desquels ils interviennent sur l'espace, par leurs démarches au sens de postures intellectuelles et par leurs méthodes d'intervention et de mise en œuvre. Quoi qu'il en soit, définir le terme «projet de paysage» est une priorité, voire un préalable au développement d'une réflexion théorique sur cet objet.

A cet égard, parmi les multiples définitions données au projet de paysage, certains paysagistes identifient la démarche de projet à une démarche de recherche, à une posture intellectuelle génératrice d'un questionnement théorique et productrice de savoirs. Il y a là un nouveau champ théorique à construire qui suppose que le paysagiste soit non seulement tour à tour praticien et théoricien, mais aussi acteur social et chercheur, prenant pour objet de recherche sa propre pratique professionnelle. La posture est sans nul doute difficile à tenir, car elle suppose que le praticien opère une mise à distance prenant la forme d'une auto-analyse, d'une objectivation de sa position de concepteur ayant pour rôle et fonction d'influer sur le devenir de l'espace. Concrètement, de quoi est-il question ? Hasardons-nous à faire quelques hypothèses et dans le même temps à demander l'indulgence du lecteur. Qu'il n'y voie que la curiosité intellectuelle de quelqu'un qui cherche à mieux comprendre ce nouveau champ de recherche. Il me semble qu'il s'agit pour un professionnel d'essayer de se dédoubler pour analyser pourquoi et comment il intervient dans une situation donnée, mais également comment il se positionne et comment il est perçu par les autres acteurs. En d'autres termes, il s'agit de formaliser et de théoriser ce qui fonde et informe (au sens de donner forme) sa pratique – ses présupposés, ses valeurs, ses convictions, ses hypothèses... Ce type de démarche ne peut être que prometteuse et riche d'avenir, car tout professionnel pris dans le feu de l'action quotidienne se pose un jour la question du bien-fondé et du sens de ce qu'il fait. La question qui se pose alors est celle de l'implication éventuelle, et le cas échéant du mode d'intervention, des chercheurs au sens habituel du terme.

Quelles disciplines parmi les sciences sociales et/ou les sciences de la nature ? Quelles positions théoriques ? Quels protocoles de recherche ? Quelles règles, démarches et méthodes d'investigation ? Quelles modes d'articulation entre les «chercheurs académiques» et les «chercheurs professionnels du paysage» ?

3 - Les enjeux de la recherche en sciences sociales

Il est devenu indispensable que les écoles de paysage soit le lieu d'une dynamique de recherche intégrant les différentes approches développées précédemment. Il est d'ailleurs primordial que les unes et les autres soient menées de façon complémentaire et dans un dialogue permanent.

Cependant, si le moment est enfin venu de produire de la connaissance scientifique sur la double question du projet de paysage et de la pratique des paysagistes, pour autant, il ne faut pas délaïsser la recherche sur le paysage telle qu'elle a été faite, certains diront de façon académique mais il n'est pas certain que le terme soit approprié, par les sciences sociales. A cela plusieurs raisons. D'abord, les travaux menés sont loin d'avoir épuisé la question. Par exemple, s'ils ont clairement mis en évidence la dualité du paysage qui est à la fois le produit d'un regard (une représentation sociale) et le résultat de l'action concrète de la société sur l'espace, ils n'ont pas suffisamment éclairé la question de l'articulation entre ces deux dimensions, matérielle et immatérielle, du paysage. Ensuite, l'objet paysage, sous l'effet des transformations de la société, s'est complexifié et cela légitime que les efforts de recherche soient poursuivis. En effet, le paysage est devenu plus que jamais une question de société et un véritable enjeu social, culturel (quête de sens et de valeurs) et politique mettant en relation une grande diversité d'acteurs (élus, techniciens, administrations, usagers ...). En d'autres termes, les paysages, qu'ils soient ruraux ou urbains, sont devenus l'objet d'attentes et de demandes sociales, plurielles et multiples, relayées par les pouvoirs publics à travers la conception et la mise en œuvre d'actions ou de politiques paysagères de plus en plus nombreuses. Si les travaux menés sont éclairants sur de nombreux points, il reste encore des zones d'ombre qu'une recherche à venir pourrait utilement résorber.

Pour les écoles de paysage, l'enjeu de poursuivre une recherche de cette nature est double : asseoir un enseignement et un métier. La recherche ici a un double objectif : faire progresser la connaissance, mais aussi alimenter et faire évoluer l'enseignement.

Dans le domaine des sciences sociales, il faut en effet que les élèves paysagistes apprennent entre autres choses, car la liste n'est pas exhaustive :

- A maîtriser l'écart et la complémentarité entre l'action sur l'espace dans ses diverses composantes physiques (naturelles, techniques, économiques...) et le résultat de ces transformations dans le champ des représentations collectives.

- A inscrire leurs interventions dans un champ largement négocié, par-

tagé et convoité. Cela suppose qu'aux prises avec d'autres acteurs, ils soient en mesure de dialoguer et de trouver leur place dans un jeu social complexe, structuré autour de conflits d'intérêt et d'usage, traversé par des enjeux de pouvoir et des stratégies individuelles et collectives.

- Resituer leurs choix de concepteurs dans l'histoire des idées et par rapport aux enjeux actuels.

- Prendre position par rapport aux dispositifs en place (politiques publiques, cadre institutionnel...) et en tirer le meilleur parti en utilisant au mieux les possibilités qu'ils offrent.

La connaissance des politiques publiques doit être un axe majeur et incontournable de la formation, donc de la recherche, car les écoles de paysage ont une mission de service public. Non seulement, ce sont des écoles publiques, mais de surcroît elles forment des professionnels du paysage qui exerceront majoritairement dans le cadre de commandes publiques.

S'il est nécessaire que les sciences sociales continuent à se mobiliser et à investir le champ théorique du paysage, afin de former au mieux les paysagistes de demain à intervenir sur le paysage, objet complexe s'il en est, il est également essentiel que cette recherche se fasse en toute indépendance par rapport à ce qui pourrait s'apparenter à une «commande implicite ou explicite des professionnels».

Cela implique de distinguer la pratique paysagiste de la connaissance scientifique du paysage. La pratique paysagiste cherche à modifier la réalité du paysage, envisagé dans ses différentes dimensions. Les sciences sociales prenant comme objet, le paysage, cherchent à mieux le comprendre, à le connaître scientifiquement, à l'expliquer et à le faire comprendre, avant de chercher à le modifier. Une opération qui n'est pas neutre socialement et qui remplit sans nul doute une fonction sociale, car seule cette connaissance est capable de fonder ensuite une pratique rationnelle des acteurs. A cet égard, les résultats des recherches menées en sciences sociales sur le paysage doivent être accessibles et ouverts sur la société, mais ils n'ont pas vocation à répondre de façon directe et immédiate aux questions que se posent les acteurs sociaux, pas plus les paysagistes que les autres professionnels. Ils énoncent et analysent les faits, mais ils ne disent pas ce qu'il faut faire.

C'est pourquoi, nous revendiquons une pratique et une éthique de la recherche en sciences sociales, dont les résultats viennent alimenter les enseignements disciplinaires correspondants, mais qui soient relativement autonomes par rapport à l'enseignement de projet. Nous ne croyons pas (ou plus) aux interfaces enseignement disciplinaire - enseignement d'atelier, où il était demandé aux enseignants des départements de connaissances d'être présents dans les ateliers, afin de répondre aux questions que les élèves se posaient dans le champ du projet. La connaissance est dispensée dans le cadre de l'enseignement des départements de connaissance, charge ensuite aux élèves d'utiliser ce corpus de savoirs dans le cadre de leur apprentissage du projet.

Une discussion sur la recherche en paysage est-elle possible à l'école ?

par Armelle Varcin

responsable du département des techniques, ENSP Versailles

Dans les discussions sur le thème de la recherche à l'école se mélangent deux sujets : l'un concerne les thèmes et modalités de recherche, l'autre les obligations de services et le recrutement des enseignants.

Lorsqu'un professionnel vient dispenser sa connaissance liée à sa pratique et à son expérience, chaque heure de TD est nourrie non pas de quelques heures de préparations, mais de plusieurs années d'activités souvent intenses. On ne peut demander à ces personnes de produire des textes, des éléments de synthèse sur leur travail, «ils donnent tout en direct aux étudiants».

Les temps de réflexion, de formulation et de rédaction, que l'on se place dans un cadre de recherche institutionnelle, expérimentale ou autre sont des temps très longs qui demandent une disponibilité que n'ont en général pas ces professionnels, étant à la fois paysagistes concepteurs et gestionnaires de leur entreprise.

De l'autre côté, les enseignants chercheurs titulaires qui remplissent leurs obligations de services en matière d'enseignement et de recherche admettent guère que leurs collègues qui ont un statut d'enseignant-chercheur et de professionnel soient payés deux fois pour la part liée au volet recherche. La disparité des statuts et des modes de rémunérations crée de telles différences que le débat sur le fond s'en trouve occulté.

Dans les débats sur la question «quelle recherche dans une école de paysage ?», on ne sort guère de la caricature qui classe les chercheurs en deux catégories :

- Les universitaires qui ne s'intéresseraient qu'à l'analyse ou à l'histoire et qui auraient déjà une idée du résultat de leur travail de recherche.
- Les concepteurs qui pratiqueraient une démarche prospective, dans leur agence ou à l'école dans les ateliers pédagogiques régionaux.

Les premiers ne partagent pas ou peu le fruit de leur travail avec les étudiants.

Les seconds qui seraient les moteurs d'une école de projet puisque encadrant les ateliers.

Les premiers sont légitimés par un processus classique de financement lié au circuit des appels d'offres auxquels les labos répondent (en s'appuyant sur le travail des doctorants), le travail de recherche des seconds manque de reconnaissance de l'institution et par conséquent, manque de moyens pour développer et valoriser ces travaux.

Il serait illusoire de penser que tous les universitaires sont de grands

intellectuels qui font avancer l'état de la connaissance comme de rêver que tous les paysagistes dplg sont de grands créateurs. On oppose toujours des concepteurs géniaux reconnus à un ensemble d'universitaires assez médiocres, les fameux thésards, quand on discute sur un terrain général ou autre cas de figure, on individualise fortement les travaux de certaines personnes en ne se préoccupant plus du fond, du sujet, mais de l'auteur et de l'idée que l'on s'en fait.

Tant qu'il n'y aura pas une reconnaissance mutuelle de ces différents types de chercheurs, toute discussion restera stérile. Certains discours sont trop fermés sur eux-mêmes ou stéréotypés pour laisser imaginer qu'une discussion ou qu'un échange soit possible.

Quelques remarques personnelles sur la recherche en paysage.

Pour ma part, prendre du recul par rapport à une pratique professionnelle, regarder comment sont traités des sujets que l'on approche en paysage dans d'autres domaines et par d'autres professions est une démarche indispensable pour enseigner et surtout pour faire évoluer cet enseignement et produire de nouvelles connaissances. D'autant plus qu'en technique, on peut dire qu'il n'existe pas de courant de pensée qui fasse école que ce soit chez les philosophes, les sociologues et je ne parle pas des paysagistes. «Le champ des possibles» est donc ouvert. Il me paraissait utile de me poser quelques questions, d'élargir et de vérifier certaines de mes idées et pratiques.

La progression des idées se fait par confrontation, échange, argumentation et suppose donc un certain nombre de règles du jeu qui facilitent les échanges et comparaisons, (au niveau franco-français mais aussi international). Ainsi on ne discute plus des règles elles-mêmes, mais du contenu. Le système universitaire propose un cadre de cette nature. La qualité des idées et des débats ne dépend pas de ce cadre mais bien des auteurs.

Pour notre profession, que les paysagistes investissent cet univers me semble une nécessité pour se faire connaître, au même titre que les architectes, les ingénieurs, les urbanistes. Il est important qu'une culture de pratiques et de pensées portés par les paysagistes se construise et soit diffusée et entendue. Les réflexions sur le paysage, sur le projet urbain existent, l'ENSP est souvent absente de ces débats.

Rappelons ici que le travail de recherche est un travail de création (en science dure, molle ou en paysage). La connaissance n'est ni une donnée transcendante ni une donnée produite par les objets eux-mêmes. Que l'on se place sur un mode inductif ou déductif, il existe toujours une construction théorique qui créera un fait, une connaissance. Cette construction théorique suppose que l'on en fasse la démonstration. L'argumentation, l'élaboration des preuves constituent le travail de recherche et permettent le partage et la diffusion des connaissances. Les sciences mathématiques, par exemple, nous offrent un très bel exemple de rigueur de raisonnement associé à une extrême richesse d'inventivité spatiale.

Le travail des concepteurs est un travail de recherche. La formulation des résultats de cette recherche et leur diffusion fait défaut. L'expérience acquise, la mémoire des pratiques et aussi la construction de nouvelles problématiques doivent sortir des agences et être plus largement transmises, non seulement oralement, mais aussi par écrit.

Les missions des marchés publics sont parfois «hachées, distendues et subissent des périodes d'abandon ou d'accélération» qui ne permettent pas toujours d'explorer en profondeur et en dehors du cadre de la commande un thème développé par ailleurs dans la résolution formelle du projet. Dans le cas d'un appel d'offre de recherche, l'objet d'étude porte à la fois sur la méthode, le sujet dans le cadre d'une pratique opérationnelle, la mise en forme de la partie recherche du travail n'est que rarement réalisée, l'objet de la commande ne se situant pas à ce niveau.

Il manque dans l'activité des concepteurs un certain recul et un temps nécessaire pour formuler et rédiger ces réflexions. La rémunération des marchés publics opérationnels ne finance pas ce temps de réflexion et de rédaction.

Prendre ce temps de rédaction n'est pas compatible avec le travail d'agence, d'autant plus que la reconnaissance professionnelle repose sur la reconnaissance de projets réalisés (cf. trophées du paysage, publications d'images de projet). Les écrits des paysagistes relèvent souvent de la monographie. Ils rendent compte d'une pratique et explicitent des projets et un parcours professionnel. Les discours sur les projets urbains, sur la culture du projet sont produits par d'autres professionnels, architectes, urbanistes, sociologues qui choisissent parfois comme terrain d'étude des réalisations et des discours de paysagistes.

Deux observations :

- Les réalisations des concepteurs ne se suffisent pas à elles-mêmes pour exprimer et valoriser le foisonnement de la pensée des paysagistes.

Par exemple, le livre de Jacques Simon a valeur de modèle, du point de vue de la conception, de la démarche et du type d'intervention du paysagiste dans la ville. S'il n'y a pas de transmission orale ou écrite, la qualité de ce travail est perdue. Les aménagements réalisés à Reims par exemple, sont pour certains défigurés. La justification, les démarches qui ont été à l'origine du parc Saint John Perse ne sont pas connues des habitants (alors qu'ils connaissent le travail d'Edouard Redon par ailleurs). Si le travail de recherche des concepteurs n'est pas étudié, décrit, comparé, explicité d'une manière ou d'une autre, ils se fera totalement oublier. La pérennité des aménagements extérieurs n'est pas certaine et les œuvres des paysagistes ne se suffisent pas à elles-mêmes pour expliciter la pensée de leurs auteurs. Les jeunes paysagistes ont besoin de connaître le travail de leurs aînés afin d'enrichir leurs propos et de le dépasser, afin qu'il se construise une culture professionnelle riche.

- Lors de la journée de discussion sur le thème du projet organisé en 2001 à l'école du paysage, une seule intervention de concepteurs avait

comme sujet une réflexion théorique sur une pratique professionnelle.

Les autres ont donné lieu à de brillants exposés à propos d'une ou de plusieurs opérations pour les plus expérimentés. Leur intervention avait l'intérêt de présenter une expérience professionnelle de qualité. Ces exposés exprimaient en général un parcours personnel. On retrouve le travail de type monographique.

Il est important d'envisager, d'effectuer la synthèse de ces témoignages, de pouvoir la transmettre aux étudiants et de la diffuser en dehors de l'école, de mettre en perspective ces pratiques et expériences avec celles d'autres praticiens, d'autres approches. Notre profession ne peut exister simplement sur les travaux de recherche effectués dans chaque agence.

Il pourrait exister un lieu de recherche et d'enseignement de cette pensée. Il me semble urgent qu'il se construise une «tribune du paysage» (pour reprendre l'expression réservée aux 15 mn mensuelles consacrées sur le sujet par France culture) que l'on reconnaisse l'importance de la culture et de la mémoire dans la construction d'une profession. Le laboratoire de recherche et le «pôle» édition pourraient animer cette tribune.

Quelques questions en guise de conclusion :

Qu'il existe une forme classique de la recherche dans cette école est une nécessité. Reste à savoir sur quels sujets s'orienter. Des sujets autour d'un thème «cultures et professions» pourraient être suggérés. Il est reconnu que de nouvelles questions sur le paysage sont posées dans les ateliers régionaux ainsi qu'aux professionnels. Quelle est la part des paysagistes et des institutions dans la formulation de ces demandes ? Quelle serait la culture paysagiste ? Une synthèse des apports théoriques des ateliers pédagogiques pourrait être diffusée.

Des travaux de recherches plus expérimentaux liés à une pratique artistique, de chantier ou de jardinage (on n'est pas très loin dans cette proposition de la pratique de Jacques Simon) présentent également un intérêt majeur. Ces travaux nécessitent un temps long de réflexion, de formulation de vérification, de diffusion indispensable (ce qui n'est peut-être pas sans rappeler certaines démarches scientifiques).

Quelle forme et quel financement trouver à ces travaux de recherche ?

A budget constant de l'école, comment inscrire dans la pédagogie et l'enseignement ce type de recherche ?

Faut-il revenir à des diplômes plus théoriques qui s'inscriraient dans cette démarche ?

L'école du paysage ne doit pas rester isolée, ni trop discrète en matière de production et de formalisation de connaissances, de pratiques et d'expériences. On n'est plus dans le même contexte qu'en 1975, l'école risque de disparaître au profit d'autres formations qui traitent du paysage, du projet urbain et du territoire.

POSTFACE

(en guise de conclusion)

Ce séminaire a marqué une première étape importante dans le développement des formations dispensées dans les écoles de paysage en France.

Il a permis d'abord que des enseignants, paysagistes ou non, et des chercheurs s'écoutent, dialoguent et mesurent ce qui les rapproche et ce qui les distingue.

En second lieu, quelques conclusions importantes pour l'avenir des écoles peuvent être retenues des débats :

- La notion de recherche a, comme l'indiquent les dictionnaires, deux sens. Pour les professionnels de la recherche, c'est une activité de découverte de connaissances nouvelles (sciences et techniques) ou d'innovation dans les modes d'expression (arts, lettres). Selon leur formation et leur sensibilité, les pratiques des enseignants-chercheurs des écoles de paysage peuvent s'inscrire dans l'une ou l'autre de ces acceptions. Trois postures différentes sont apparues dans les débats, d'une part, celles des paysagistes, concepteurs prospecteurs (pragmatiques ou «situés» dans le monde) ou bien médiateurs («accoucheurs» de projets), d'autre part, celle des chercheurs institutionnels (géographes, agronomes, sociologues, philosophes, etc.). Les uns sont des expérimentateurs en situation réelle, les autres des analystes de la construction des rapports entre l'espace et la société. Aux inventeurs, s'opposent (apparemment) les producteurs et les passeurs de savoirs.

- Le développement des formations paysagistes ne peut être dissocié des résultats de la recherche, que celle-ci soit scientifique, artistique, littéraire ou technologique. Ces résultats sont la condition d'une meilleure réponse aux attentes de la société en évolution.

- L'évolution du marché du paysagisme s'accompagne de la diversification des métiers du paysage : de la maîtrise d'œuvre traditionnelle à l'expertise (notamment le conseil à la maîtrise d'ouvrage) et à la médiation (active ou neutre), ce qui accroît le besoin de recherches (de leur production à leur vulgarisation).

- Le développement des activités de recherche en paysage doit acquérir son autonomie, dans et hors des écoles. De nombreuses disciplines, qui sont d'ores et déjà concernées (sciences de la nature, sciences de l'homme et de la société), doivent tendre à constituer des réseaux internationaux ; une des orientations originales est de constituer une recherche sur et par le projet de paysage.

Enfin le développement des formations par la recherche dans les écoles de paysage devrait s'inscrire dans la réforme en cours de l'enseignement supérieur français. Ainsi elles pourront acquérir la visibilité, la cohérence et la lisibilité nationale et internationale qui leur manquent aujourd'hui.

Pierre Donadieu